



RAPPORT MORAL



L'action sanitaire ensemble

GDS

France

CONGRÈS 2020

RODEZ 10 septembre

SOMMAIRE

GDS FRANCE D'HIER À DEMAIN	3
----------------------------------	---

VIE DU RÉSEAU 4

A. ÉVÉNEMENTS	5-6
----------------------------	------------

B. LES TRAVAUX DU CONTRAT D'OBJECTIF	7
---	----------

Formation	7
Plateforme des GDS	7
Communication/Information	8
Organisation	9

RAPPORT D'ORIENTATION 10

Situation Sanitaire de l'Union	11-12
Élaboration et adoption des textes clés de la loi de santé animale européenne (LSA)	13-14
Situation Sanitaire de l'Europe 2018-2019	15
Reconnaissance OVS 2019	16
Plateforme ESA 2.0	17
Biosécurité	18
Fièvre Porcine Africaine : Implication des GDS	18-19
Gouvernance sanitaire	19
Ordonnance 2019-59	20
La Lutte contre la BVD enfin réglementée	21
Plateforme sanitaire des GDS	21
Section Études et Recherche	22

RAPPORT D'ACTIVITÉ 23

A. ACTIVITÉS TRANSVERSALES	24
Bien-être animal	24
Feuille de route vétérinaire	24-25
Traçabilité et Transhumance	25
PSE des GDS	26
Le suivi des Délégations	27-28
Antibiorésistance	29
Traitements alternatifs	29

B. DOSSIERS SANITAIRES	30
-------------------------------------	-----------

Le programme de lutte contre la BVD	30
IBR	31
Tuberculose bovine	32
Paratuberculose	33
Besnoitiose	34-35
Varron	36
CAEV	37
Wohlfahrtia magnifica	38
Gale ovine	38
FPA : une activité soutenue pour notre réseau	39
Maladie d'Aujeszky et brucellose porcine	40
Commission porcine	40
Aethina tumida	41
Varroa	41
PNES	43

C. LES OUTILS	44
----------------------------	-----------

L'AFSE : suivi des programmes	44
Bureau d'études	45
Les services informatiques rendus au Réseau	46
FMGDS	47
FMSE	48
La formation	49
Remerciements	50-51

GDS FRANCE : D'HIER À DEMAIN

L'ACTION SANITAIRE ENSEMBLE

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France souhaitait développer une agriculture forte pour répondre aux besoins du pays. Or, le développement du secteur de l'élevage était compromis par les maladies graves qui sévissaient à l'époque. Face à cette situation et conscients des enjeux, la profession agricole, les services vétérinaires et les vétérinaires praticiens ont décidé d'organiser collectivement les éleveurs pour lutter contre les principales maladies en s'appuyant sur un réseau local d'associations d'éleveurs.

Initié au début des années 1950 le maillage a rapidement couvert l'ensemble du territoire pour aboutir à la création de la Fédération nationale des GDS dès 1954, devenue aujourd'hui GDS France.

La sécurité sanitaire, conduite par les GDS et leur Fédération nationale GDS France, est au service des éleveurs, de l'économie de l'élevage et contribue à la sécurité alimentaire des consommateurs.

Surveillance, prévention et lutte sont les « leit-motifs » de l'ensemble des équipes des GDS.

Éleveurs, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, informaticiens et bien d'autres experts dans leur domaine travaillent au quotidien à l'amélioration de l'action sanitaire collective.

Depuis près de 70 ans, les GDS contribuent à la définition ou définissent des actions collectives qui concernent l'ensemble des éleveurs



L'EXPÉRIENCE ET L'EXPERTISE AINSI ACQUISES ONT FAIT LEUR PREUVE ET SERONT DEMAIN PRÉCIEUSES POUR, EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS, RELEVER LES DÉFIS SANITAIRES.

d'une même espèce ou d'un même territoire.

Ces actions sont élaborées et conduites au quotidien en lien avec les autres acteurs sanitaires et les organisations professionnelles agricoles. L'expérience et l'expertise ainsi acquises ont fait leur preuve et seront demain précieuses pour, en lien étroit avec l'ensemble des

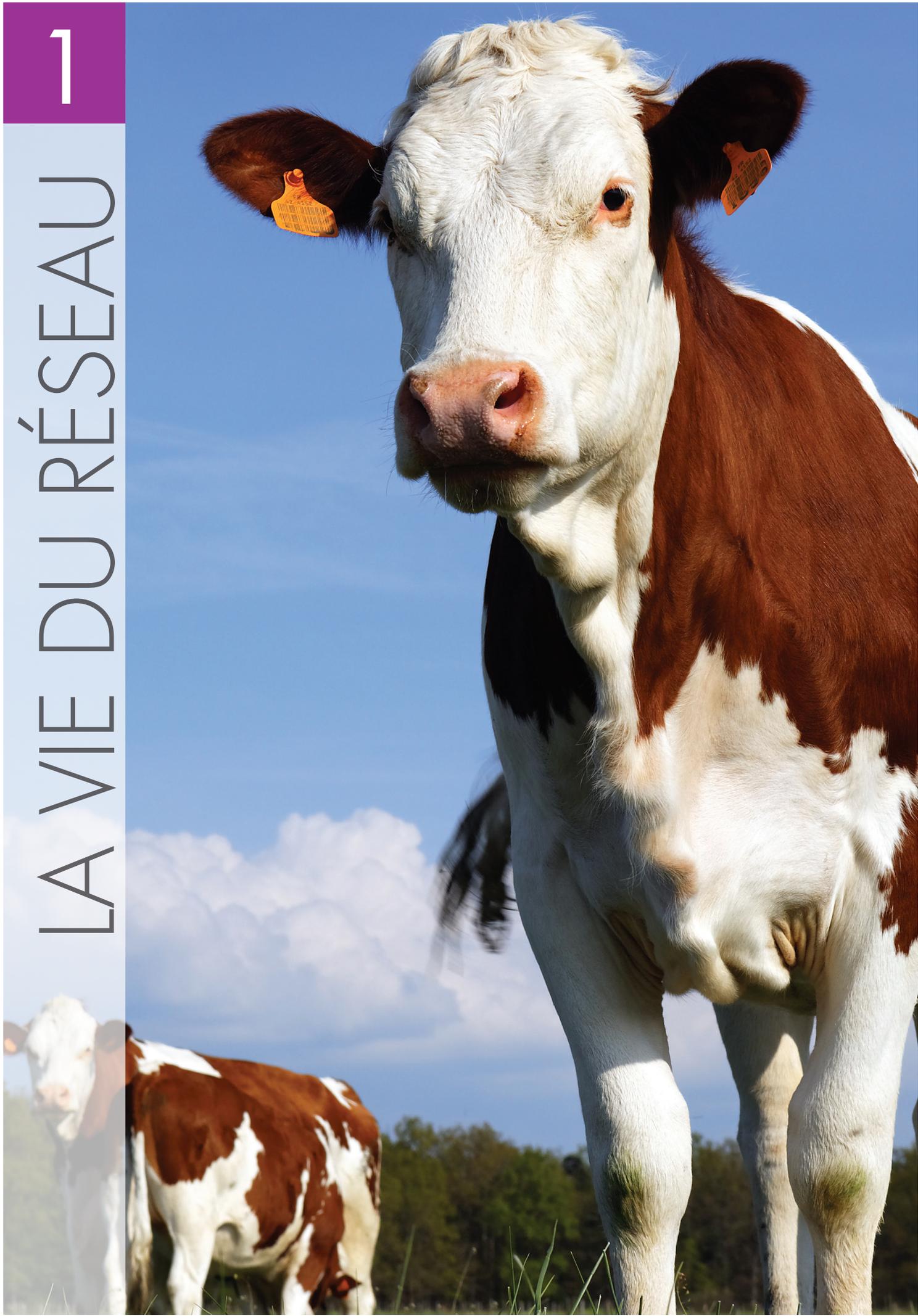
acteurs, relever les défis sanitaires.

Michel Combes

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Combes'.

LA VIE DU RÉSEAU

1



A | ÉVÉNEMENTS

Le réseau des GDS est particulièrement vivant. Au-delà des événements qui ont égrené l'année 2019, ce qui est remarquable c'est l'implication des hommes et des femmes du réseau, présente dans toutes les décisions et orientations de GDS France.

UNE ORGANISATION PARTICIPATIVE.

Impliquant près d'un tiers de GDS mandatés par leurs régions respectives, le conseil d'administration est l'instance décisionnelle de GDS France. Les plans d'action et d'orientation lui sont proposés par 15 commissions par espèces ou transversales constituées de représentants élus et opérationnels de toutes les régions qui travaillent chaque sujet. Le bureau, les comités de pilotages spécifiques (COSA, COPIL Informatique), et les Groupes de Travail du Contrat d'objectifs lui soumettent également leur projet sur les sujets pour lesquels ils ont été mandatés spécifiquement. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'acteurs techniques, politiques, gestionnaires qui sont engagés dans les choix de la fédération.



Journée nationale BVD 2019.



Journée Technique Besnoitiose

DES TEMPS FORTS INTRA RÉSEAU

Les acteurs des GDS se sont retrouvés tout au long de l'année sur des sujets techniques, politiques, ou stratégiques, avec à chaque fois une implication très forte.

Février : Journée Nationale consacrée à l'ordonnance 2019-59 publiée par le gouvernement le 31 janvier. Réunie très rapidement par le bureau, il s'agissait d'échanger et de caler une stratégie vis-à-vis de la remise en cause potentielle de l'indépendance des GDS et de leur autonomie de décision sur l'action sanitaire. Préparée en amont par l'équipe de GDS France avec l'appui de l'association des directeurs des GDS, elle fut interactive via des ateliers et une mise en commun permettant de préparer le SIA à venir et les interventions auprès du Cabinet du Ministre.

Avril : Le Congrès de Cherbourg : dans le cadre grandiose de la Cité de la Mer avec l'accueil formidable du GDS de la Manche, le fil rouge fut l'International. Cet événement s'est démarqué par une très forte participation, des invités de choix et une table ronde sur le Brexit et son impact. Les échanges de très haut niveau ont su passionner les congressistes.

Novembre : Journée Nationale sur le plan BVD : Alors que la mise en application de l'Arrêté Ministériel enfin signé, faisait encore débat dans les couloirs de la DGAI en dépit des positions unanimes du CNOPSAV, les GDS ont travaillé sur sa mise en œuvre sur base de témoignages et d'expertise et avec la forte implication des acteurs (GDS16-25-39-52-58 – GDSF -LNR).

Décembre : Journée Technique sur la Besnoitiose, pour la première fois dans les locaux de GDS France, destinée aux gestionnaires et techniciens elle s'est appuyée sur des interventions techniques (GDSF – AFSE), scientifiques (LNR), témoignages d'éleveurs et techniciens (GDS07-44-66) permettant de faire le point sur la maladie, son avancée et les méthodes de surveillance et de lutte. Une bonne initiative à reproduire.

Février 2020 : Journée Nationale de la Référence 2019 : conduite en partenariat avec l'ANSES, et malgré les difficultés de transport, la participation continue de croître pour ce point annuel sur l'avancée de la référence analytique : les GDS et les laboratoires d'analyse vétérinaires se sont rassemblés pour faire le point sur le varron, la paratuberculose, la besnoitiose, le CAEV, l'IBR et la BVD avec des échanges nourris.

UNE PRÉSENCE REMARQUÉE

Pour la seconde année consécutive, GDS France a participé en partenariat avec le SVEL au SIA 2019, sur l'animation de la ferme pédagogique. La lutte contre l'antibiorésistance et les suivis sanitaires permis par la traçabilité ont été présentés au grand public.

Situé dans le hall4, à proximité des acteurs institutionnels, le stand a permis de donner une nouvelle visibilité à l'action des GDS auprès des décideurs politiques et professionnels. Ce fut ainsi l'occasion de trois temps forts :

- La signature avec AGRICA de la convention cadre permettant aux salariés du réseau des GDS de faciliter l'accès à des plans épargne retraite collectifs. Cette démarche partenariale est un exemple d'action collective de deux réseaux mutualistes aux valeurs communes,
- La réception de Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, avec

un sujet au cœur du débat : l'ordonnance 2019-59 et l'engagement du Ministre sur l'importance des GDS et la sauvegarde de leurs missions,

- L'accueil des élus de la Manche par Hervé Marie et Michel Combes, et la signature de la convention entre le département et le GDS. C'est là un des objectifs de cette présence au sein de l'évènement médiatico-professionnel majeur de l'agriculture française : permettre aux membres du réseau de disposer d'une plateforme d'accueil. Une idée reprise en 2020 par la région Occitanie.

Parallèlement les GDS et leurs fédérations régionales ont été très présents sur les évènements tenus en régions en particulier Aquitanima, le SPACE, le Sommet de l'Élevage mais aussi les Concours comme à Périgueux (CN Limousin), Bellac (TECH-OVIN - Concours International de Tonte), Niort (CAPRINOV).



Congrès 2019 : Une table ronde d'exception.



Journée nationale de la référence.

B | LES TRAVAUX DU CONTRAT D'OBJECTIF

Le contrat d'objectif traduit, opérationnellement, l'ambition des GDS pour la décennie à venir. Lancé en 2018, après la réflexion stratégique des années antérieures, le contrat d'objectif de GDS France s'articule autour de groupes de travail définis à son lancement : Système d'Information, Organisation du réseau, Communication et Information, Formation et aptitudes.

Chacun est constitué de huit à dix personnes émanant des GDS via des membres des équipes techniques (techniciens, informaticiens, vétérinaires), managériales (cadres dirigeants), politiques (administrateurs locaux et nationaux) et des membres de l'équipe nationale. Construites par les acteurs eux-mêmes, les actions mises en œuvre se doivent d'être adaptées aux besoins actuels et à venir du réseau des GDS. Coordonnés par un membre du bureau, ces groupes de travail ont œuvré de façon intense en 2019.

Soumises systématiquement au conseil d'administration leurs propositions d'action et budget ont toutes été validées, signe de la rigueur du travail effectué et de leur pertinence.

Si certaines actions sont entrées dans le fonctionnement habituel (commissions, communication, formation) ou d'ores et déjà réalisées (recrutements), le travail n'est pas terminé. Les chantiers restent ouverts pour chacun des groupes et devraient voir leurs aboutissements comme prévus en 2021.

SE FORMER POUR PERFORMER

Préparer les équipes opérationnelles aux nouveaux enjeux sanitaires, permettre aux administrateurs d'assurer leur engagement, répondre aux exigences réglementaires en matière de biosécurité, former les nouveaux venus au sein des GDS... Autant de thèmes différents que GDS France a « posé sur la

table » de la formation en 2019, répondant ainsi aux réflexions menées par le groupe de travail du Contrat d'Objectifs des GDS.

Reseaugds.com est l'outil de formation du réseau des GDS et est référencé Data-dock. Une mise à jour de l'approche Data-dock est actuellement en cours et sera bientôt complétée par les exigences réglementaires de la certification des processus de formation. Reseaugds.com reste mobilisé afin de continuer à apporter à l'ensemble des acteurs du réseau des formations de qualité.

Son catalogue est construit en complément des actions des GDS et FRGDS. Il ne s'agit pas, en effet, de faire de la redite ou de développer un centre de profit, mais d'agir de façon complémentaire.

LA PLATEFORME DES GDS

Au cours de l'année 2019, plusieurs réunions de travail ont permis de définir les priorités de la plateforme en matière de développements sur les prochaines années.

Ce groupe a également mis en lumière le manque de ressources de l'équipe nationale pour faire évoluer cette plateforme essentielle au réseau. Ainsi, grâce au travail du groupe, fin 2019, le conseil d'administration a donné son accord pour renforcer les moyens informatiques et notamment recruter une ressource supplémentaire pour faire évoluer plus rapidement la plateforme.



COMMUNIQUER POUR MIEUX ÉCHANGER

La communication auprès du réseau des GDS et FRGDS et de nos partenaires institutionnels est un point important. Il apparaît essentiel d'être en capacité de présenter clairement et de façon appropriée, les nombreux sujets développés par GDS France et l'ensemble des membres du réseau.

Le groupe de travail « Communication » s'est attelé à cette tâche en 2019 dans le cadre de trois réunions qui ont favorisé :

- L'élaboration du cahier des charges du site internet de GDS France,
- La création des trames pour le lancement de la newsletter à destination du réseau @ctusGDS ainsi que de la newsletter à destination de nos partenaires institutionnels La lettre de GDS France,
- La mise à jour de l'arborescence de notre Sharepoint sur Office 365,

La mise à disposition pour le réseau de modèles de documents disposant de la charte graphique commune « GDS » (trame de document word, diaporama PowerPoint, cartes de visite, tête de lettre, logo régional et logos par espèces).

Projet jugé stratégique pour la fédération et les GDS, Marjorie CAPGRAS a désormais en charge les actions d'animation réseau et de communication, réparties jusqu'en 2019 entre Laure BEGUIN et Nina CHEVALLIER.



Prochainement ouverture du site www.gdsfrance.org

La lettre de **GDS** France

Juillet 2020

@ctus GDS

Newsletter interne au réseau des GDS et FRGDS

Juillet 2020 - n°0



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Le groupe de travail organisation et fonctionnement est piloté par Pascal MOINARD et Bernard LACOMBE. Il a travaillé sur trois thèmes qui ont d'ores et déjà été validés :

- Une charte sur le fonctionnement des Commissions a été adoptée puis diffusée à l'ensemble des membres des commissions de GDS France. Elle a aussi permis de recadrer leurs compositions,
- Des propositions sur le périmètre de compétences des commissions ont été faites,
- Les journées de rencontres des Présidents et des directeurs de FRGDS ont été organisées les 25 et 26 juin 2019.

Ces journées ont été un véritable succès réunissant toutes les régions. Elles ont permis à chacune de présenter, ses productions, son organisation, ses équipes et ses priorités. Elles ont également été force de proposition avec l'accompagnement de l'IFOCAP dans le fonctionnement et l'organisation du réseau.

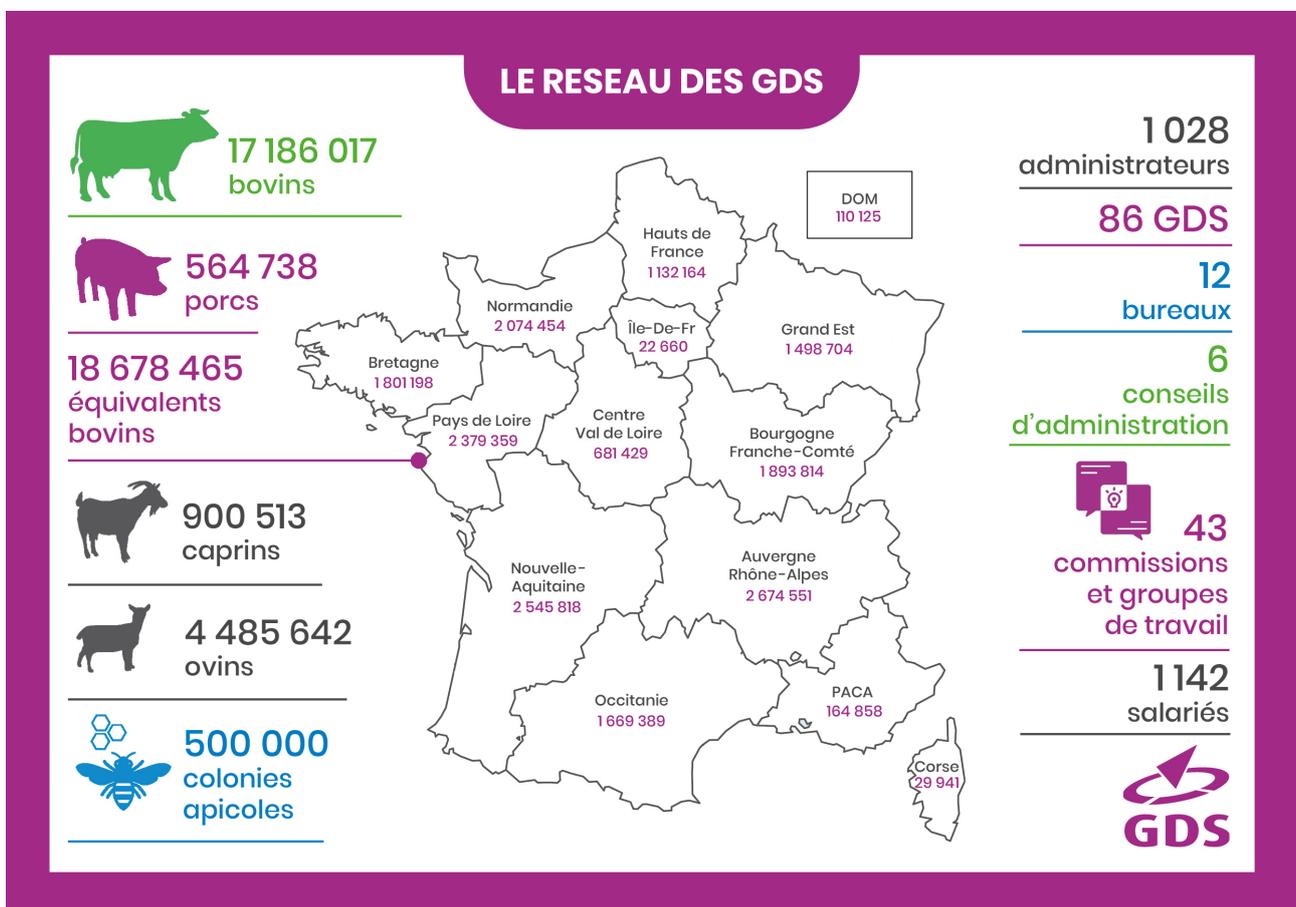
Ces premières journées de rencontres des Présidents et des directeurs sont amenées à être renouvelées. Du fait d'une certaine hétérogénéité dans la construction des FRGDS, les discussions ont permis aux responsables présents d'avoir des échanges d'expériences fructueux. La future action sera de définir le rôle et les missions de chaque maillon : GDS / FRGDS / Fédération nationale, de définir le processus de décision associé et de le mettre en œuvre.



Réunion de la Commission Ovine.



Journée des Régions.



2

RAPPORT D'ORIENTATION



L'actualité sanitaire et réglementaire européenne, de l'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de 2018. D'une part l'Union Européenne a continué à faire face à la dégradation de sa situation épidémiologique en matière de Fièvre Porcine Africaine en dépit des bons résultats enregistrés en République Tchèque et en Belgique. D'autre part, au plan réglementaire, la Commission Européenne a poursuivi son important travail de modernisation du cadre réglementaire européen de la Santé Animale avec la finalisation des principaux actes d'application de la Loi de Santé Animale (LSA) et du Règlement Contrôles Officiels.

SITUATION SANITAIRE DE L'UNION

FIÈVRE PORCINE AFRICAINE

La progression de la Peste Porcine Africaine (FPA) semble inexorable au niveau mondial ainsi qu'en Europe.

Au sein de l'Union, les données statistiques globales sur l'évolution de la maladie confirment cette crainte. En 2019, la situation épidémiologique s'est une nouvelle fois dégradée. Un nouvel État Membre, la Croatie, a déclaré la maladie. Le nombre total de foyers déclarés pour l'Union en élevage est passé de 1 344 en 2018 à 1 848 en 2019. Le nombre de cas enregistrés dans la faune sauvage est passé de 5 362 en 2018 à 6 396 en 2019. Toutefois, ces statistiques cachent des situations très contrastées (cf. tableau page 15). En premier lieu, la République Tchèque atteinte par la FPA en 2017 a déclaré être à nouveau indemne au 19 avril 2019. La Belgique a appliqué la même méthodologie que celle suivie par les autorités Tchèques avec l'appui des experts de la Commission Européenne. Elle maîtrise la situation et devrait aussi pouvoir réacquérir le statut indemne en 2020 ou 2021. Les succès enregistrés dans ces deux États Membres résultent d'une gestion efficace de la maladie dans la faune sauvage. Celle-ci s'est appuyée sur une réaction rapide et coordonnée des autorités concernées, la mobilisation de tous les acteurs et la pose rapide de clôtures pour éviter l'extension géographique de la maladie. En Belgique, la stratégie s'est accompagnée d'un partenariat permanent entre les autorités compétentes belges, luxembourgeoises et françaises compte-tenu de la présence de foyers dans les zones belges frontalières avec le Luxembourg et la France. Ensuite, sur un total de neuf États Membres contaminés dans l'Union, pour 8 d'entre eux la maladie est plus ou moins exclusivement concentrée dans la faune sauvage (Belgique, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne). Parmi ces derniers, l'évolution de la situation en Pologne est très préoccupante avec la détection de la FPA à moins de 50 kilomètres de la frontière allemande. L'Allemagne

(2^{ème} cheptel porcin de l'Union européenne), comme la France et d'autres États Membres indemnes, développe donc un dispositif de clôtures dans les zones à risque (zones de passage du gibier) de sa frontière orientale (Saxe, Brandebourg et Mecklembourg).

À l'opposé un seul État Membre, la Roumanie doit gérer une situation très différente, la maladie sévissant fortement dans les élevages domestiques. Ainsi ce pays a vu une nouvelle fois le nombre de foyers en élevages domestiques progresser fortement, passant de 1 163 en 2018 à 1 724 en 2019. La structuration de l'élevage dans ce pays avec de nombreuses petites exploitations ne détenant que quelques porcs rend la lutte très difficile. Ainsi le nombre de foyers domestiques déclarés par la Roumanie représente plus de 93 % du total de foyers domestiques déclarés dans l'Union européenne.

Face à cette situation, la Commission européenne, les États membres, les Institutions internationales (OIE, FAO,...) et les parties prenantes comme la FESASS et GDS France sont particulièrement mobilisés. Il s'agit à la fois de développer des stratégies communes, d'encourager la transparence et les partenariats transfrontaliers. Il s'agit aussi de dégager les moyens financiers et humains pour accompagner les éleveurs dans la lutte et l'adoption de mesures préventives fondées sur la biosécurité. Dans ce cadre, la FESASS a dédié une partie importante de son Assemblée Générale 2019 à la gestion de cette maladie avec deux interventions présentant la gestion de la FPA en Belgique. GDS France a souligné lors de cette réunion mais aussi à l'occasion de ses diverses rencontres avec les autorités européennes ses préoccupations concernant la surveillance et la gestion de la faune sauvage et apporté son soutien aux initiatives prises pour une meilleure maîtrise de ces populations.

Mais la FPA se développe également en Asie depuis 2018. Onze pays et territoires sont désormais atteints fin 2019. La FPA a d'abord été introduite en Chine, puis en 2019, elle s'est rapidement propagée en Mongolie, au Vietnam, au Cambodge, à Hong Kong, en Corée du Nord, au Laos, aux Philippines, au Myanmar, en Indonésie et au Timor-Leste. Pour lutter contre la maladie, la Chine qui comptait la moitié du cheptel porcin mondial, a réduit de 50 % les effectifs du fait des mesures de lutte. Elle s'engage dans une restructuration et modernisation importante de ce secteur de production.

LA REPRÉSENTATION DE GDS FRANCE À BRUXELLES

Face à l'importance toujours grandissante du rôle des Institutions européennes en matière de Santé Animale et de Sécurité Alimentaire, la présence à Bruxelles de GDS France est absolument nécessaire. En 2019, le Bureau de GDS France a effectué un séminaire de travail sur place et rencontré les principaux interlocuteurs au sein de la Commission Européenne et du Conseil des Ministres. Stéphane JEANNE, Secrétaire Général Adjoint de GDS France et 1^{er} Vice-Président de la FESASS, a pu rencontrer plusieurs parlementaires européens clés de la Commission de l'Agriculture du Parlement Européen et porter au sein de cette Institution nos préoccupations concernant la mise en œuvre de la LSA. Il a également participé à diverses réunions organisées par la Commission Européenne. Ces activités et interventions ont été facilitées et organisées par notre bureau de Bruxelles en plus de ses missions d'interface et de veille auprès des Institutions et de la FESASS.

LA FIÈVRE APTEUSE TOUJOURS PRÉSENTE AUX PORTES DE L'UNION EUROPÉENNE

Le nouvel épisode de Fièvre Aphteuse (sérotypage O) qui avait débuté en juin 2018 dans les pays du Maghreb s'est poursuivi en 2019 surtout au cours des premiers mois de l'année, essentiellement en Algérie (171 foyers déclarés) et au Maroc (46 foyers). La carte ci-dessous, issue de la Veille Sanitaire Internationale de la PESA, montre la répartition géographique des foyers. Une caractéristique importante de cet épisode 2018-2019 de Fièvre Aphteuse est que les petits ruminants se sont avérés très sensibles au virus ce qui n'était pas le cas lors des épisodes précédents. En conséquence, les autorités de ces deux pays ont développé une stratégie vaccinale portant à la fois sur les bovins et les petits ruminants. GDS France suit de près la situation dans ces pays compte tenu de la proximité géographique avec l'Espagne ainsi que de

l'importance des flux entre les deux rives de la Méditerranée.

À l'autre extrémité du Bassin Méditerranéen, la Fièvre Aphteuse demeure présente de façon endémique avec soixante-sept foyers déclarés par la Turquie en 2019.

Cette présence forte et désormais quasi permanente de la Fièvre Aphteuse à proximité des frontières de l'Union impose de renforcer à la fois la vigilance et le partenariat. C'est dans cet esprit que GDS France entretient les relations nouées ces dernières années avec ses interlocuteurs au Maghreb, soit directement soit désormais au travers de GDS International. C'est aussi conscient de ce besoin que nous encourageons les autorités françaises et européennes à maintenir leurs soutiens aux pays tiers concernés afin d'intensifier la lutte contre cette maladie.

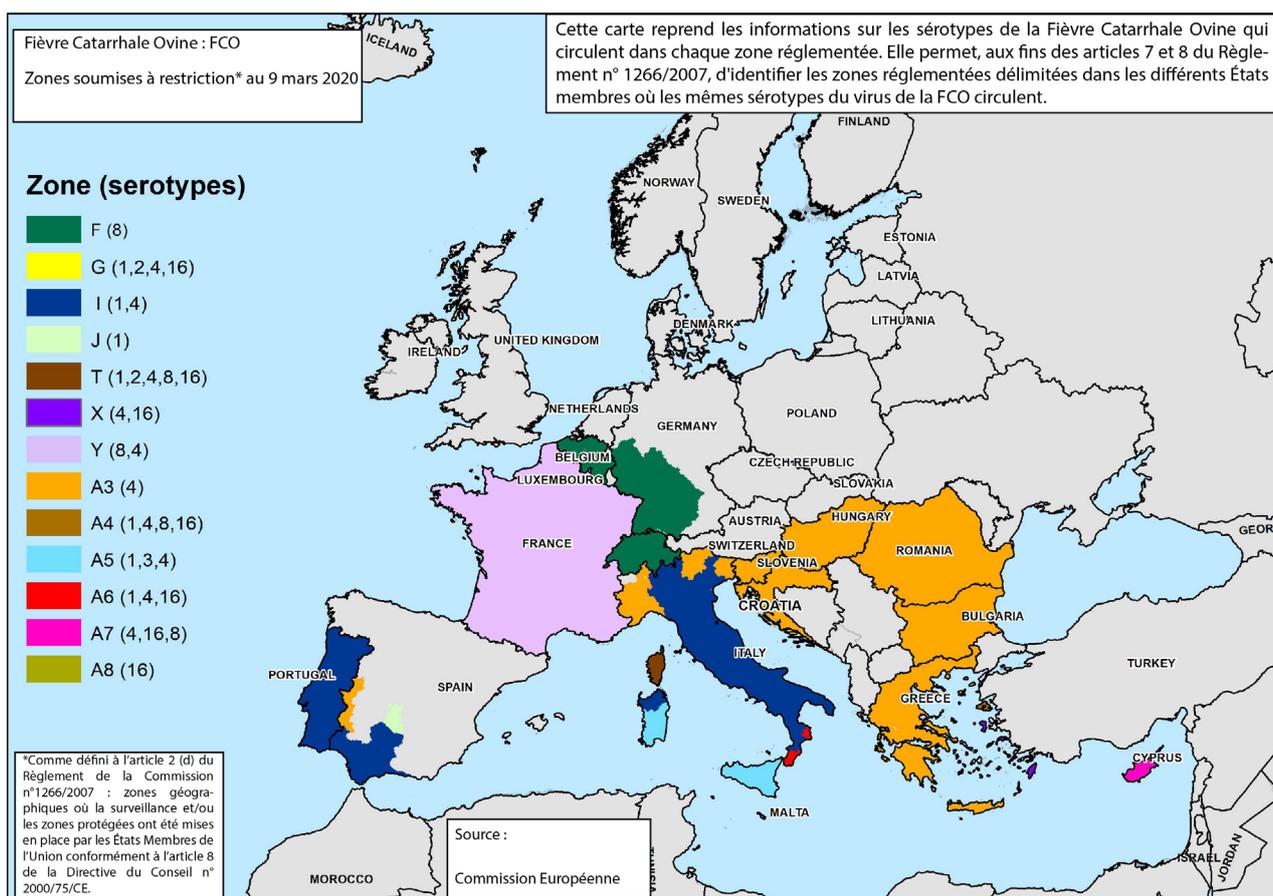
L'IMPACT NON NÉGLIGEABLE DES MALADIES VECTORIELLES

Même si le nombre total de foyers déclarés en FCO (349) et en West Nile (152) s'établissent à des niveaux bien inférieurs à ceux des années précédentes, ils attestent que ces maladies vectorielles sont désormais installées durablement sur le territoire de l'Union et que leur éradication s'avère délicate (cf. opinions scientifiques de l'EFSA). Certes les conséquences sanitaires des sérotypes de FCO circulant actuellement au sein de l'Union semblent aujourd'hui moins importantes que par le passé, mais la FCO continue de peser fortement sur les échanges entre États membres. Avec 6 sérotypes installés et 14 États Membres plus ou moins contaminés, la gestion de la maladie est d'autant plus complexe que les stratégies des États membres peuvent être très différentes.

Dans ce contexte, GDS France a souligné auprès de la DGAI combien il est important de conserver des moyens suffisants pour réagir efficacement en cas d'apparition de foyers de sérotypes exotiques. Parallèlement, nous avons réitéré notre demande formulée en 2018 d'adapter la surveillance et les garanties apportées lors des échanges intracommunautaires afin de ne pas grever inutilement les coûts induits par cette maladie.



Principal vecteur de diffusion de la FPA, la population de sanglier continue de progresser en Europe.



ÉLABORATION ET ADOPTION DES TEXTES CLÉS DE LA LOI DE SANTÉ ANIMALE EUROPÉENNE (LSA)

DES RETARDS GRAVES

Depuis l'adoption le 9 mars 2016 de la LSA (Règlement (UE) 2016/429), les services de la Commission élaborent en concertation avec les experts des administrations des États Membres les textes réglementaires nécessaires à son application. En 2018 ce travail s'est accéléré car les textes clés devaient être adoptés pour le 20 avril 2019 selon les prescriptions fixées dans la LSA (Article 274). En introduisant cette exigence, le Conseil et le Parlement avaient souhaité laisser un dé-

lai de 24 mois avant l'application de la LSA aux États Membres et aux opérateurs afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles règles (Considérant 172 de la LSA). En dépit du travail considérable fourni par les services de la DG SANTE, de la grande réactivité des États membres et du rythme forcené imposé par la Commission, il n'a pas été possible de respecter ces délais. Parmi les 8 actes délégués principaux annoncés par la Commission, seul celui révisant la liste des maladies répertoriées au niveau européen a été adopté dans les délais. Ceux concernant la surveillance, les programmes d'éradication, les statuts indemnes de maladies, la préparation et la lutte contre certaines maladies (principalement les grandes épizooties), les exigences de police sanitaire aux échanges entre États Membre et les exigences aux importations ont été adoptés avec 8 mois de retard le 17 décembre 2019 et publié au Journal Officiel de l'Union seulement le 3 juin 2020 (JOUE L174). Ces retards sont particulièrement graves car ils réduisent de fait, le temps laissé aux États Membres et aux opérateurs pour adapter les législations et réglementations nationales. Les administrations des États Membres sont donc contraintes d'imposer un rythme encore plus rapide au niveau national. Cette approche extrêmement tendue est inacceptable. Elle compromet l'efficacité du futur dispositif réglementaire en ne permettant pas une évaluation sereine des mesures proposées. GDS France et les autres OPA françaises l'ont dénoncé avec force à de multiples reprises avec l'appui de la DGAI.

FACE À DES ENJEUX ESSENTIELS

Pourtant, comme nous l'indiquions déjà l'année dernière, les enjeux pour l'élevage français sont considérables notamment pour les maladies pouvant faire l'objet d'un programme d'éradication volontaire ou pouvant donner lieu à reconnaissance de pays/zone à statut indemne de maladie. Il s'agit de l'IBR et de la BVD mais aussi, désormais, de la FCO. Les risques de distorsions commerciales sont importants, c'est pourquoi il était essentiel d'anticiper. GDS France a effectué avec l'appui des référents pour ces maladies un travail d'identification des stratégies possibles et d'évaluation des conséquences en termes de contraintes, de coûts et de résultats. À la lumière de ces travaux, les instances de gouvernance de GDS France ont décidé de déposer la demande de reconnaissance de notre programme national d'éradication de l'IBR auprès de la Commission Européenne. À la demande de la DGAI, GDS France a préparé le dossier nécessaire à cette reconnaissance. Ce dossier a ensuite été transmis à la DGAI à la mi-décembre 2019. En effet, seules les administrations nationales peuvent porter ce type de demande auprès de la Commission. La reconnaissance est espérée pour le second semestre 2020. Cette demande de reconnaissance en amont de la mise en application de la LSA est essentielle pour garantir la reprise de l'historique des qualifications délivrées au cours de ces dernières années.

Concernant la FCO, l'accent devra être mis sur les discussions entre les services vétérinaires des États Membres de destination des animaux français (principalement Italie et Espagne) afin de nous assurer de la reprise du contenu des accords bilatéraux actuels dans les futures dérogations prévues. Nous nous sommes en effet battus aux côtés de la DGAI pour obtenir l'adoption d'un dispositif alternatif à la disparition programmée par la Commission Européenne des accords actuels. Ce sera l'une des priorités commerciales de 2020.

Enfin, il sera nécessaire de définir en 2020 la stratégie quant à l'éventuel dépôt d'une demande de reconnaissance européenne de notre programme contre la BVD.

En 2020, la Commission devra encore adopter plusieurs textes réglementaires pour compléter le dispositif comme par exemple ceux concernant les modalités de recours à la vaccination, la création de banque de vaccins ou encore ceux présentant les modèles de certificats aux échanges et aux importations. Mais le travail le plus important concernera l'adaptation du droit français. Dans ce cadre, le groupe technique des OPA sur la LSA animé par GDS France sera mobilisé pour faciliter et coordonner l'analyse et la réflexion des OPA notamment pour répondre aux interrogations et consultations de l'administration nationale.

PACTE VERT ET STRATÉGIE DE LA FERME À LA TABLE

La nouvelle Commission Européenne, mise en place à l'automne 2019, a clairement placé les questions environnementales parmi ses grandes priorités. Elle a annoncé plusieurs initiatives articulées au sein d'un Pacte Vert (Green Deal) visant à améliorer la dura-



M^{me} S. KYRIAKIDES commissaire européenne de la santé et de la sécurité alimentaire.

LA MOBILISATION DU RÉSEAU DES GDS

L'élaboration des règlements délégués de l'Union Européenne impose de réaliser pour chacun d'eux une consultation publique. Au cours de l'été 2019, à la demande de leur fédération nationale, les GDS se sont mobilisés pour répondre à la consultation sur le projet de règlement de la Commission concernant les règles applicables à la surveillance, aux programmes d'éradication et au statut « indemne » de certaines maladies. Cette consultation, bien qu'intervenant en fin de procédure, constitue une étape importante pour porter les ultimes commentaires des secteurs concernés. Au total, ce sont 28 GDS et FRGDS qui ont répondu à cette consultation. Cette mobilisation a été également complétée par les contributions d'autres OPA françaises qui ont souhaité relayer le message du Groupe technique des OPA (APCA, Races de France, SDVF,...). Même si les résultats obtenus sont forcément modestes, la Commission a révisé ponctuellement sa proposition. Par exemple, elle a accordé davantage de flexibilité quant aux exigences relatives aux méthodes de diagnostic, aux définitions de cas et aux schémas d'échantillonnage pour clarifier la situation ou réduire les contraintes, mais seulement si cette approche ne réduit pas la sensibilité de la surveillance.

bilité de l'économie européenne et à ce que l'UE soit climatiquement neutre à l'horizon 2050. Adoptée le 20 mai 2020, la stratégie de la Ferme à la table est l'une des principales composantes de ce Pacte Vert. Cette stratégie s'accompagne d'un plan d'action comportant 27 mesures. Concernant les productions animales, la Commission Européenne propose de réduire de 50 % les ventes d'antimicrobiens utilisés pour les élevages et l'aquaculture d'ici 2030. Elle prévoit également d'ici 2023 d'évaluer et réviser la législation existante en matière de bien-être des animaux, y compris en ce qui concerne le transport et l'abattage des animaux.

GDS FRANCE EN PREMIÈRE LIGNE

À l'initiative de GDS France et des OPA, une demande de report de la LSA a été initiée auprès de la Commission Européenne et soutenue par 25 pays sur 27 !



SITUATION SANITAIRE DE L'EUROPE 2018-2019

États membres	FCO		Fièvre du Nil occidental		Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		Peste Porcine Africaine*		NHI et SHV ***	Herpès Virus de la Carpe
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2019	2019
ALLEMAGNE	1	59	12	83	2 (3)				9	50
AUTRICHE			2	4					9	1
BELGIQUE		12					(161)	(482)	4	2
BULGARIE			1		28	5	1 (5)	44 (165)		
CHYPRE	27	2								
CROATIE			2							1
DANEMARK					(35)	(2)				6
ESPAGNE	13	1	9	6						
ESTONIE							(230)	(80)		
FINLANDE					(3)					
FRANCE	666	181	17	13					1	1
GRÈCE	18	28	20	22						
HONGRIE			93	13			(138)	(1598)		1
IRLANDE					(3)					1
ITALIE	118	66	151	8	3		10 (64)	1 (60)	2	
LETONNIE							10 (685)	1 (369)		
LITUANIE							51 (1443)	19 (464)		
LUXEMBOURG										
PAYS-BAS										
POLOGNE						3	109 (2438)	48 (2468)	3	1
PORTUGAL	7		1	3						
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE							(28)		4	11
ROUMANIE			2				1163 (170)	1724 (683)		1
ROYAUME-UNI			2		(21)					18
SLOVAQUIE					(1)			11 (27)		1
SLOVÉNIE									1	
SUÈDE					1 (10)					
Total	850	349	312	152	37 (81)	8 (2)	1344 (5362)	1848 (6396)	33	95

* Le nombre de cas chez les sangliers de la faune sauvage est entre parenthèses

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres

*** NHI: Nécrose Hémapoïétique Infectieuse, SHV: Septicémie Hémoragique Virale

OVS 2020 - 2024 : UN INVESTISSEMENT COURONNÉ DE SUCCÈS

Après un premier cycle de reconnaissance des OVS sur la période 2015-2019 un nouvel appel à candidature pour la période 2020-2024 a été lancé par la DGAL en juillet 2019.

Des échanges ont eu lieu avec la DGAL de février à juin 2019. Ils ont porté sur la révision des conventions cadre, technique et financière, tri et quadripartites et ont mobilisé un groupe de directeurs opérationnels et GDS France. La note de service qui encadrerait les appels à candidature pour la reconnaissance des OVS et pour la délégation de missions des contrôles officiels et des autres activités officielles a été publiée par la DGAL le 10 juillet 2019. Cette note a été répercutée immédiatement au réseau puis a fait l'objet d'une analyse détaillée qui a été transmise aux FRGDS dans les jours qui ont suivi. Parallèlement, un groupe de travail de directeurs/animateurs de FRGDS a été réuni pour élaborer, à partir de la première version de 2013, une nouvelle version du guide d'élaboration du dossier de reconnaissance OVS. Le guide révisé a été envoyé au réseau le 22 juillet.

GDS France a organisé une réunion d'échange sur les dossiers OVS. Cet atelier qui s'est tenu le 5 septembre a permis de répondre aux questions sur les exigences pour la reconnaissance OVS. Le compte rendu de cette réunion a été diffusé aux FRGDS dans les jours qui ont suivi.

Globalement les dates limites de dépôt des dossiers de reconnaissance OVS se sont échelonnées de fin août à novembre. La préparation des dossiers a demandé un investissement important de la part du réseau et a été conduite avec soin. Pendant cette phase GDS France a apporté, tant que de besoin, un appui aux FRGDS.

Toutes les FRGDS qui ont candidaté (FRGDS de France métropolitaine et de la Réunion) ont été reconnues par l'arrêté ministériel du 19 décembre portant reconnaissance des OVS pour la période 2020-2024 pour le domaine animal. Cette démarche a permis à notre réseau d'objectiver tout le chemin parcouru depuis 2013, notamment en termes d'organisation et de développement des actions multi-espèces.

Lors de la préparation des dossiers de reconnaissance OVS un document d'orientation à cinq ans a

été finalisé. Il s'est agi de dégager les lignes force de l'action des FRGDS dans les cinq années qui viennent. Les bases de ce document ont été travaillées par les membres du Bureau de GDS France puis discutées par le groupe de directeurs opérationnels mobilisé dans la démarche.

En renforçant les liens avec les partenaires techniques de l'ensemble des filières animales et de la faune sauvage, GDS France a pour ambition de s'investir pleinement dans quatre grands domaines : **La biosécurité des élevages** : C'est en premier lieu aux éleveurs collectivement organisés de s'impliquer dans ce domaine. Nombre de GDS ont déjà développé des outils. Il s'agit de mutualiser les outils au sein du réseau pour développer une approche globale de la biosécurité en élevage de ruminants.

Le développement et la mise en œuvre ou la contribution aux programmes de surveillance, de prévention et de lutte pour différentes espèces : Les priorités dans ce domaine sont le Programme National d'Eradication et de Surveillance (PNES) du NHI et du SHV en filière piscicole, Wohlfahrtia magnifica, gale ovine et CAEV en filière petits ruminants, Peste porcine africaine et SDRP en filière porcine, varroa en filière apicole ainsi que l'appui à la prévention d'Aethina, et pour la filière bovine : tuberculose, IBR, BVD, besnoitiose et paratuberculose.

La formation initiale et à l'installation des éleveurs : en sensibilisant les éleveurs le plus tôt possible pour leur permettre d'agir de façon préventive et d'éviter ainsi diverses complications d'ordre sanitaire, notamment lors de la création, reprise ou regroupement d'exploitations.

Le bien-être des animaux et la prévention des situations d'urgence : en accompagnant les éleveurs dans cette mutation, en particulier sur les aspects relevant de l'hygiène, de la santé et du confort des animaux, et en continuant de s'impliquer dans les cellules départementales de prévention de la maltraitance animale.

**UNE ORIENTATION À 5 ANS
DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE
GLOBALE DE SANTÉ FONDÉE
SUR LE TRIPTYQUE « PRÉVENIR,
SURVEILLER, LUTTER. »**

PLATEFORME ESA 2.0 : BILAN DU FONCTIONNEMENT EN 2019

Après un renforcement et une sécurisation de ses moyens au cours de l'année 2018 (notamment via la signature d'une convention cadre d'une durée de 10 ans), l'année 2019 a été marquée pour la Plateforme ESA par une réflexion autour d'une réorganisation des thématiques sanitaires et d'une amélioration de la communication sur les travaux réalisés.

ÉVOLUTIONS DES THÉMATIQUES SANITAIRES

Trois nouvelles thématiques ont vu le jour en 2019 :

- **Qualité des données** : quelles que soient les thématiques de surveillance, le sujet de la qualité des données est majeur avant toute exploitation ultérieure des données. C'est à cet effet qu'un groupe dédié inter-plateforme (réunissant donc également des acteurs de la plateforme de surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire et de la santé végétale) a été créé avec pour objectif de concevoir un guide pratique harmonisé sur la qualité des données de surveillance,
- **Salmonelles en filière volailles** : l'objectif est d'améliorer la qualité du dispositif de surveillance épidémiologique des Salmonelles aviaires en France, en particulier celle menée dans le cadre du programme national de lutte contre les Salmonelles règlementées,
- **Système d'information** : ce groupe thématique a pour objectif d'élaborer et de maintenir un Système d'Information (SI) capable de centraliser, valoriser et exposer les données d'épidémiologie-surveillance issues de sources et de système d'information différents.

Par ailleurs, certaines thématiques sanitaires sont en cours d'évolution. C'est notamment le cas de la thématique « Abeilles » en cours de réorganisation et du dispositif OMAR. Ce dernier s'élargit aux équidés. OMAR devrait par ailleurs bénéficier du financement d'un poste supplémentaire porté par GDS France au sein de l'Anses Lyon et financé par la DGAI afin d'assurer son maintien notamment en bovins. Enfin, une réflexion sur l'articulation entre Surveillance et Recherche a été menée au cours de l'année 2019 afin d'encourager les liens entre ces deux sujets. En effet, ces sujets se nourrissent réciproquement mais ils relèvent d'objectifs et d'organisation différents sachant que la publication des données peut être un point sensible. Ainsi, un « Gentleman agreement », a été élaboré proposant des modalités pour un travail collaboratif basé sur la confiance entre les deux secteurs.

SÉMINAIRE ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE DE LA PLATEFORME ESA

L'école vétérinaire VetAgro Sup à Marcy l'Étoile où est basée l'équipe transversale de la Plateforme ESA



WWW.PLATEFORME-ESA.FR

a accueilli les 16 et 17 mai 2019 l'équipe opérationnelle de la Plateforme ESA. Ces échanges riches en contenu ont permis, entre autres, d'accueillir les nouveaux animateurs de groupes de suivi, de faire part des besoins propres à chaque thématique, de mettre en lumière les articulations potentielles inter-thématiques, et d'identifier les nouvelles thématiques à mettre en place. Une réflexion collective a également permis de formuler les besoins en matière de communication interne et externe pour les mois et années à venir. Ces journées ont réuni une trentaine de personnes, dont Emmanuel Garin et Kristel Gache fortement impliqués au sein de la Plateforme ESA pour GDS France.

COMMUNICATION : UNE NEWSLETTER INTERNE POUR AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES ACTIVITÉS ENTRE LES PARTICIPANTS

Depuis Juin 2019, une Newsletter est diffusée à toutes les personnes impliquées dans la Plateforme ESA (groupes de suivi, appui scientifique et technique aux thématiques). Elle a pour objectif d'informer de l'avancée des thématiques, des événements marquants et des rendez-vous clés. Elle a pour vocation de contribuer ainsi à rendre visible à tous l'ensemble de l'activité, et de créer *in fine* une culture commune. Sur l'année 2019, cinq numéros de cette Newsletter ont pu être élaborés et diffusés. Les GDS impliqués dans les différents groupes de travail de la Plateforme ESA ont pu découvrir cette Newsletter.

Après une première mission sur le programme « Espoir » consacrée au BEA, Romane DI BIAGGIO, data analyst, est venue conforter l'équipe de la PESA à l'Anses de Lyon sur le programme OMAR, dans le cadre d'une convention avec la DGAI



BIOSÉCURITÉ : NOTRE RÉSEAU EN PREMIÈRE LIGNE



La biosécurité est un concept dont on entend beaucoup parler et qui concerne tous les acteurs de la chaîne alimentaire : depuis les éleveurs, en passant par l'aval des filières, le citoyen et également les autorités compétentes. Il s'agit des modalités pratiques qui sont mises en œuvre par ces différents acteurs pour maîtriser de façon préventive les risques d'introduction, de diffusion et de transmission de maladies infectieuses pour les animaux et les hommes. Les crises Influenza aviaire de 2016 et 2017 et plus récemment la menace de la peste porcine africaine liée à l'introduction de la maladie en Belgique ont conduit l'État à imposer un certain nombre de mesures de biosécurité dans les filières avicoles et porcines.

Au cours de cette année 2019 notre réseau s'est très fortement impliqué dans la mise en œuvre de la formation biosécurité qui a été rendue obligatoire dans les élevages de suidés par l'arrêté du 16 octobre 2018. 51 personnes du réseau ont été formées dans le cadre de 4 formations organisées par GDS France avec l'appui de Laetitia Perochon du GDS 37 et de Frédéric Wolff du GDS 59. Un groupe de travail national dédié à la biosécurité en élevages de suidés a été mis en place pour 2019 et 2020 afin de suivre cette thématique. Son premier travail a été de compléter le module de formation de GDS France. Ce deuxième module est plus précis et mieux adapté aux élevages plein air grâce, notamment, à l'incorporation de parties issues du module de l'Ifip et de la SNGTV. Cette seconde version de la formation a été mise à disposition des formateurs fin août 2019. Parallèlement GDS France participe de façon très active au Groupe d'Action Prévention et Biosécurité PPA qui se réunit tous les 15 jours sous la présidence de la DGAL. Nous contribuons également à une foire aux questions concernant la

biosécurité en élevages de suidés, en lien avec l'Ifip, la SNGTV, l'Arepas et la DGAL.

En ce qui concerne les bovins, GDS France co-anime avec la DGAL un groupe sur la biosécurité en matière de tuberculose bovine. Dans ce cadre, nous avons coordonné, via une convention avec Jean-Luc Chevallier (ancien directeur du GDS de l'Ain), l'élaboration d'outils de maîtrise de la biosécurité, notamment : guide de bonnes pratiques, notation des facteurs de risque, audits en foyers et dans les élevages en lien épidémiologique, outil d'autodiagnostic, module de formation (à partir des travaux de GDS Nouvelle Aquitaine). Pour accompagner la mise en œuvre de ces outils sont prévus : un vade-mecum pour la conduite des audits, des fiches techniques, des témoignages de « success story »... Ces outils seront diffusés en 2020 et GDS France aura un rôle pour animer cette diffusion au sein du réseau. Parallèlement à cette démarche, GDS France a réalisé une enquête pour identifier les actions conduites au sein du réseau en matière de biosécurité dans les élevages bovins. Les résultats de cette enquête ont été diffusés début 2020. Ils montrent que de nombreux GDS sont très concrètement engagés sur cette thématique et que de multiples outils sont disponibles au sein du réseau, notamment en matière de sensibilisation, formation et audit.

Un groupe biosécurité en élevage bovins sera mis en place au cours du premier semestre 2020. Il aura pour objet de piloter, à partir des outils déjà existants, la conception, la diffusion et l'animation des outils de biosécurité en élevages bovins. Ces actions sont clairement du ressort des éleveurs car il s'agit de mettre en œuvre des mesures qui répondent à leurs besoins dans le cadre d'un rapport efficacité/contrainte et coût optimisé. Notre réseau a l'expertise pour y travailler et il est donc légitimement en première ligne dans ce domaine.

FIÈVRE PORCINE AFRICAINE IMPLICATION DES GDS SUITE À L'APPARITION DE LA MALADIE EN BELGIQUE

La découverte de cas de fièvre porcine africaine dans la faune sauvage belge en septembre 2018 (à proximité de la frontière française) a renforcé l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière dont les GDS (en particulier ceux du Grand-Est) sur la prévention

de la Fièvre porcine africaine (FPA) et la biosécurité. Afin d'appuyer les GDS dans leur accompagnement des éleveurs de suidés, GDS France a renforcé son implication sur les dossiers sanitaires porcins par :

→ La création d'un module de formation de formateurs

de référents biosécurité en élevages de suidés pour le réseau des GDS,

- La mise en place d'un groupe de travail national dédié à la biosécurité porcine,
- La mise en place d'un référent national,
- La publication régulière de notes d'information,
- La participation à l'ensemble des groupes techniques

et politiques concernant ces dossiers,

- Le réseau des GDS s'est également mobilisé de par la formation d'une cinquantaine de formateurs de référents biosécurité et l'accompagnement technique, administratif, réglementaire ou financier de leurs adhérents. Dans certaines zones à faible densité, les GDS sont les seuls interlocuteurs sanitaires présents.

GOVERNANCE SANITAIRE

Début 2018, le CGAAER a diffusé un rapport au Ministre, remettant en cause de façon notable l'organisation sanitaire décidée suite aux États Généraux du Sanitaire de 2010.

Cet avis est donné alors que l'ensemble du dispositif n'a pas encore été déployé en particulier les Associations Sanitaires Régionales, « bras armé » des professionnels régionaux dont les reconnaissances sont en attente au ministère.

S'en est suivi un débat intense aux sein des différentes familles d'acteurs sanitaires sur le second semestre de 2018 et le premier de 2019.

Côté GDS France, une très grande énergie est déployée pour construire un projet d'évolution de la gouvernance sanitaire. Il est présenté puis partagé avec certaines OPA nationales en particulier FNSEA et APCA pour une présentation commune à la DGAI.

Ce projet se veut consensuel et rassembleur de tous les opérateurs qui sont impliqués dans les actions sanitaires. La méthode de fonctionnement proposée est donc basée sur :

- La participation large de l'ensemble des acteurs professionnels, pour l'analyse et les orientations avec des sections par espèces à chaque niveau régional/national ; chaque mission (orientations /action) permettant à chaque acteur de s'impliquer dans les décisions et d'agir,
- Le consensus pour les décisions. Les questions de santé imposent que chacun soit co-acteur et l'efficacité exige l'action commune.

Il repose par ailleurs sur des axes forts :

- La responsabilisation unique des professionnels et détenteurs sur les orientations et actions qui concernent les dangers sanitaires professionnels (DS2 et DS3). Ceci implique des instances d'échanges et de décisions exclusivement professionnelles, différentes de celles mises en place par les pouvoirs publics pour traiter des sujets à responsabilité de l'État.
- Le développement d'une politique sanitaire nationale, à partir des initiatives et propositions des régions, commune à tous les territoires. Cette approche est nécessaire afin d'éviter les difficultés du passé et la « ländérisation » en 13 politiques régionales de l'action sanitaire. À l'heure où l'Europe met en place la LSA commune à 27 états membres, il apparaît incohérent d'engager chaque région à développer des stratégies pouvant être incompatibles entre elles.

Le projet dévolution de la gouvernance, s'est heurté à deux blocs de résistance forts :

- Celui de certaines familles spécialisées sur une pro-

duction et qui ne se sont pas retrouvées dans un plan global pour l'élevage français. Elles considèrent qu'elles étaient les seules à même de connaître les besoins et actions dans leur domaine,

- Celui de l'État, avec ses différents échelons centraux et territoriaux, ayant du mal à concevoir des actions par les seuls professionnels et pour qui le projet semblait compliqué à mettre en œuvre.

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la Direction Générale de l'Alimentation, le sujet a été mis en réserve jusqu'au printemps 2020. Annoncé lors du CNOPSAV du 15 juin 2020, un nouveau schéma est en cours d'élaboration à la DGAI.

Il est évoqué comme simplifié par rapport à l'actuelle organisation et au projet conduit en 2019, tout en impliquant de nouveaux acteurs dans les instances de réflexion, d'orientation et de financement. Dans ce cadre, le bien-fondé et rôle des Organismes à Vocation Sanitaire devraient être renforcés dans les deux domaines végétal et animal.

Lors des premiers contacts sur ce projet, GDS France a insisté sur deux points majeurs :

- Créés pour être représentatifs de la très grande majorité des détenteurs d'animaux de rente, tous territoires et espèces confondus, les GDS organismes apolitiques et asyndicaux doivent être au cœur du système des orientations de gouvernance sanitaire. Par leur statut d'OVS reconnu, acquis par les FRGDS pour les cinq prochaines années, ils font la preuve de leur pertinence en temps de crise comme en temps de paix.
- L'action sanitaire doit répondre à des objectifs clairs dont le premier est centré sur l'éleveur au cœur de son environnement professionnel et citoyen : maîtrise de la santé des animaux, efficacité technique et économique des élevages, accès aux marchés, reconnaissance sociétale. Le schéma sanitaire mis en œuvre doit prendre en charge l'exigence d'indépendance des décisions, et l'engagement pour le moyen et le long terme, réservant la pression de l'instant au traitement immédiat des crises.

La santé animale s'inscrit dans une approche globale de nos élevages, de nos filières, de notre société. Il convient que le projet qui devrait être soumis aux acteurs prenne bien en compte les raisons du succès des décennies passées (efficacité, recherche, coordination, expertise, proximité) ainsi que les nouveaux enjeux des décennies à venir en particulier sociétaux à l'heure où l'élevage est trop souvent mis au « banc des accusés », mais aussi financiers et économiques.

ORDONNANCE 2019-59 : UNE PUBLICATION QUI INTERPELLE SUR LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE SANITAIRE

Le 31 janvier 2019 l'ordonnance 2019-59 a été publiée au Journal officiel. Cette loi prise par le gouvernement confie, à titre expérimental, des missions nouvelles au Réseau des Chambres d'agriculture. Ces missions englobent le domaine de la santé animale dans un secteur très important : celui de la réglementation nationale et communautaire. Il s'agit de missions d'information générales collectives et de missions individuelles d'appui, diagnostic, assistance aux éleveurs.

Notre Réseau a fait valoir les risques de ce texte qui n'avaient vraisemblablement pas été appréhendés par les pouvoirs publics. En effet, il s'agit d'une première étape clé qui pourrait permettre à des Chambres d'agriculture de prendre en main le dossier sanitaire. Ainsi, un GDS intégré dans une Chambre d'agriculture, elle-même issue d'un processus électoral porté par des organisations syndicales, ne serait plus indépendant.

Au cours des nombreux contacts que nous avons eu avec le Cabinet du ministre, et également avec les OPA et notamment l'APCA, nous avons porté différentes propositions constructives pour faire évoluer ce texte.

Notre Réseau réuni en journée nationale le 20 février 2019 s'est vu contraint d'agir en arrêtant certaines missions remplies pour le compte de l'État, sans bien sûr remettre en péril notre situation sanitaire. Si de nombreux parlementaires se sont manifestés auprès du gouvernement pour soutenir une évolution du texte, le ministère de l'agriculture n'a pas souhaité modifier l'ordonnance à l'occasion de sa ratification.

En revanche, le Ministre de l'agriculture a indiqué dans une lettre au Président de GDS France, que le Contrat d'objectif et de performance (COP) entre l'État et les Chambres d'agriculture et les réflexions sur la gouvernance sanitaire permettraient de préciser le rôle des différents acteurs. GDS France n'a en l'état pas été consulté sur le COP en ce qui concerne le sanitaire. Parallèlement, les discussions sur la gouvernance sanitaire ont été ajournées depuis milieu de l'année 2019.

Si nous avons bien noté la volonté des pouvoirs publics de garantir l'indépendance de l'action sanitaire, il faudra collectivement que notre Réseau veille à ce que cela soit maintenu et que les pouvoirs publics apportent des garanties dans ce domaine.



D. GUILLAUME AU SIA : cette ordonnance n'a en aucun cas vocation à remettre en cause ce que sont les missions des GDS, conditionnées par le maintien d'une indépendance et d'une expertise reconnue.

LA LUTTE CONTRE LA BVD ENFIN RÉGLEMENTÉE

À l'initiative de GDS France en 2014 et afin de calibrer les mesures de prévention, de surveillance et de lutte du programme d'éradication de la BVD, de nombreux travaux ont été menés au sein du réseau des GDS. La fédération nationale notamment ses élus se sont très fortement mobilisés durant l'année 2019 pour faire adhérer les familles professionnelles et les acteurs impliqués dans le dispositif particulièrement pour obtenir la signature de la DGAI. L'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD) a été publié le 1^{er} août après la forte mobilisation de tout le réseau. Son objectif est d'installer la première étape du programme d'éradication de la maladie en mettant en œuvre les activités suivantes :

- Surveiller les troupeaux,
- Identifier les troupeaux suspects d'être infectés,

- Identifier les troupeaux infectés en vue de les assainir,
- Éliminer les animaux infectés permanent immunotolérants (IPI) du troupeau,
- Appliquer des mesures restrictives à la circulation des animaux IPI.

Les mesures de surveillance et de lutte contre la BVD seront d'application progressive.

Si le démarrage a été pour le moins difficile, la publication de ce texte est un tournant majeur pour le réseau. C'est en effet une première qu'un programme à l'initiative du réseau des GDS dont les enjeux sont essentiels pour les éleveurs et assumés par ces derniers soit entièrement piloté par le réseau des GDS et porté comme tel devant tous les membres du CNOPSAV. La maîtrise d'œuvre de ces mesures de surveillance et également de lutte est confiée à l'organisme à vocation sanitaire.



PLATEFORME SANITAIRE DES GDS

Sur la plateforme sanitaire des GDS (PSGDS), deux projets majeurs ont été mis en avant sur 2019 : L'intégration des flux ASDA depuis SIGAL qui permettra de faciliter la gestion quotidienne des GDS par la plus grande accessibilité des informations sanitaires. Ce flux sera consolidée sur 2020 avec le renvoi des informations aux outils métiers ou départements en faisant la demande.

Le projet BVD dont le cahier des charges a été finalisé et amendé par des travaux avec les outils métier pilotes. Ce projet sera mis en production avant la fin 2020 et permettra à l'ensemble des GDS de s'échanger les statuts bovins/troupeaux et les critères ayant permis d'attribuer le statut Bovin Non IPI.

D'autre part, Le projet SISAN a été relancé avec l'appui d'une chef de projet dédiée, dans le cadre de la collaboration avec le réseau des GDS. Le cahier des charges a été finalisé sur l'année 2019, après plusieurs échanges avec le sous-groupe SISAN dans le cadre d'ateliers métier de recueil du besoin.

Pour assurer le développement de la Plateforme Sanitaire, axe fort décidé par le conseil d'administration, Olivier BUI vient consolider le service informatique assuré jusqu'alors par Georgine GNACADJA avec l'appui de prestataires et d'Anita BIGOT du GDS85 sur le dossier SISAN.



SECTION ÉTUDES ET RECHERCHE

L'action sanitaire doit intégrer, dans une perspective de réduction des coûts pour les éleveurs, une action préventive fondée sur une connaissance renforcée des éléments concourants à la santé et au bien-être des animaux et des cheptels. Le financement de programmes d'études ou de recherche dans le domaine de la santé animale au sens large est une priorité pour le réseau des GDS. L'année 2019 l'a encore montré par le nombre et la diversité des dossiers financés et également par le fonctionnement de la Commission en charge de ce dossier qui s'est réunie à trois reprises sous la Présidence de Michel CHAUDESAIGUES. Ainsi de nouvelles impulsions ont été données à la section :

- Tout en conservant sa vocation de solidarité, entériner la possibilité pour la section d'orienter et de proposer au Conseil d'administration de financer des études à valorisation commerciale,
- Permettre le dépôt de dossiers par au moins une FRGDS dans son format actuel,
- Pour rechercher des synergies dans tout le réseau, les demandes de financement devront, avant passage en Commission, avoir été obligatoirement précédées d'une information synthétique au réseau,
- D'autoriser une pré-étude avant toute demande de financement à l'exclusion de toute prise en charge.

PRINCIPAUX DOSSIERS

La référence analytique, adossée à un partenariat entre l'Anses et GDS France et soutenue par la région Nouvelle Aquitaine, en ce qui concerne l'Anses Niort, correspond à près de la moitié des cotisations de la section. Elle a pour objet de calibrer les outils analytiques et de s'assurer de la mise en œuvre des analyses par les laboratoires de terrain.

L'antenne de l'Anses Niort dans laquelle est mis à disposition du personnel de GDS France s'occupe des principaux dangers sanitaires d'intérêt pour les éleveurs : IBR, BVD, Paratuberculose, Hypodermose.

Sur 2019 une étude importante financée par la section impliquant 15 laboratoires/GDS a évalué pour l'BR le protocole d'analyse français (mélange de sérums) en vue d'apporter les arguments scientifiques à la demande de

reconnaissance du programme d'éradication auprès de la Commission européenne.

Le laboratoire expert en BVD animé par les salariés de GDS France a vu ses compétences reconnues en étant désigné par l'État laboratoire national de référence. C'est une première pour ce dispositif original qui garantit la rigueur scientifique avec l'indépendance de l'Anses et assure au gestionnaire la définition des orientations de gestion des maladies. L'année a été consacrée à l'évaluation et au calibrage des outils nécessaires au programme d'éradication. Le champ des missions de la référence a été élargie avec la Besnoitiose, le Visna et le CAEV au travers d'un partenariat avec le LNCR : Najat RADDI, responsable scientifique, a été formée par le professeur Philippe JACQUET de l'ENVT pour réaliser les analyses de confirmation (Western Blot) indispensables aux mesures de gestion déployées par le réseau en plus de l'indemnisation mise en place via le FMGDS. Elle a par ailleurs piloté l'évaluation de la sensibilité des sérologies en mélange de sérums, outils qui méritent d'être encore améliorés avant un large déploiement. La lutte contre les myases est un autre dossier emblématique de l'année. L'étude menée avec le réseau des GDS du Centre Ouest et l'Université de Limoges a permis de disposer de compétence en matière de diagnose de la larve et de la mouche et d'identifier des modalités de prévention et de lutte contre le parasite. Les essais de terrain menés sur des sticks montrent des résultats intéressants qui ont conduit au dépôt d'un brevet. L'étude se poursuit avec l'appui de la région Nouvelle Aquitaine sur d'autres formulations galéniques.

Par ailleurs parmi les nombreuses études, l'évaluation du risque de la vaccination lors du dépistage de la *Border Disease*, l'étude des IBR atypiques qui perturbent le déploiement du programme d'éradication ou encore les bureaux d'expertise conduit sous l'égide de l'AFSE pour évaluer les programmes ou faire des propositions en matière de BVD, de gale ovine ou de besnoitiose.

Enfin GDS France et les GDS du grand Ouest voient arriver la mise en œuvre opérationnelle du programme PARADIGM. En cours de finalisation financière avec la famille génétique afin d'abonder la section. Ce programme engagé depuis 10 ans permettra d'identifier les animaux génétiquement résistants à la Paratuberculose et de lutter plus efficacement dans les élevages les plus touchés.

Répartition des dépenses (1,1 M€) de la section études et recherche en 2019 de GDS France

- | | | |
|--------------------|----------------------|-----------------|
| ■ Référence | ■ Paradigm | ■ Border-Overac |
| ■ Besnoitiose | ■ Parage | ■ IBR atypique |
| ■ Myase | ■ Leptocox | ■ BVD |
| ■ Gale Ovine | ■ Méthanisation/PTB | ■ Bien-être |
| ■ Informatique BVD | ■ Temps de personnel | |





RAPPORT D'ACTIVITÉ

A

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

BIEN ÊTRE ANIMAL (BEA)

La mise en place des cellules opérationnelles de prévention de la maltraitance animale (CDO) se poursuit dans les départements. Ces cellules réunissant les partenaires locaux visent à accompagner les éleveurs en difficulté le plus amont possible afin d'éviter les situations d'urgence où la bientraitance des animaux peut être impactée. En mai 2019, un projet de recherche dénommé ESPOIR (« Elevage en Surveillance Par un Outil d'Identification des Risques de dérive ») a été initié par GDS France avec l'APCA, l'Anses et la DGAL. L'objectif du projet est d'évaluer la faisabilité et les performances d'un outil d'alerte et d'aide à la décision pour permettre aux cellules départementales de prévention de la maltraitance animale de détecter de façon plus précoce les élevages bovins en difficulté grâce à une combinaison d'indicateurs fiables et les plus prédictifs possible. Grâce aux financements de GDS

France, de l'APCA et de la DGAL, une data-analyste a pu être embauchée par GDS France sur douze mois pour mener à bien ce projet, avec l'encadrement scientifique de Carole SALA (Anses Lyon). Un groupe de suivi du projet a été formé avec des représentants de tous les organismes impliqués dans les CDO (GDS, APCA, DRAAF, DDPP, Anses) restreints à trois départements pour une meilleure efficacité. Seize départements ont participé *via* un questionnaire à une première phase de test qui a permis de construire l'échantillon de travail initial. Des premiers résultats prometteurs ont été obtenus sur quinze campagnes (de juillet 2004 à juin 2019) sur vingt-trois départements. Quarante et un indicateurs ont été testés et portent sur des résultats de mortalité, reproduction, engraissement, vente et achat, renouvellement, administratif. Ces indicateurs sont issus pour la plupart du dispositif OMAR. Treize indicateurs ont finalement été retenus puisqu'ils permettent de distinguer les élevages en difficulté des autres, et ce de façon plus ou moins précoce. Le projet a pris fin en mai 2020. Un outil est en cours de définition et des tests devront être conduits en grandeur nature sur 2020 pour l'évaluer. Les GDS seront sollicités pour mener à bien ces tests.

EN 2019, LES ACTIONS DE GDS FRANCE SUR LE DOSSIER BIEN-ÊTRE ANIMAL C'EST ÉGALEMENT :

Le rassemblement de la commission BEA le 19/06/20,

La participation aux CNOPSAV Experts BEA,

L'implication dans le projet Agri-Sentinelles dont l'objectif est de faciliter la détection des situations d'éleveurs en situation de fragilité et de contribuer à prévenir les situations de détresse en favorisant les synergies entre tous les dispositifs d'accompagnement existants,

La participation au groupe de travail inter-OPA d'échanges d'informations sur les actualités et sur les projets en cours en matière de bien-être animal,

L'implication dans le Centre National de référence Bien-être animal en tant que membre consultatif,

La présentation de la mise en place des cellules opérationnelles de prévention de la maltraitance animale au colloque de Strasbourg (juillet 2019) organisé par le RMT Bien-être animal,

L'implication dans le Forum Hommes Animaux et Société pour suivre l'actualité politique et législative sur ce dossier.

FEUILLE DE ROUTE VÉTÉRINAIRE... COMPLEXE !

Lancé par le Ministère il y a déjà plusieurs années, ce plan visait à régler un phénomène qui s'amplifie : celui de la désertification de certaines zones rurales par les vétérinaires libéraux.

Impliquant de façon très large tous les acteurs concernés et composé de quelques trente-trois actions réparties en huit axes stratégiques, force est de constater que cette organisation très lourde a du mal à avancer. Pourtant, l'enjeu est de taille et les premiers concernés sont les éleveurs. En France, seul un vétérinaire libéral peut exercer le soin aux animaux directement ou par des salariés de sa

propre entreprise, et le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire y veille ! Cette position fige beaucoup de solutions qui pourraient être imaginées. De fait, la désertion des zones rurales par les vétérinaires, va bien au-delà de la simple analyse économique. La question du cadre de vie proposé est centrale, il s'agit de répondre aux besoins de l'humain dans l'exercice de sa profession. Associations d'éleveurs, les GDS acteurs locaux de longue date ont ici une vraie carte à jouer. Ils sont, de par leur activité et légitimité dans l'action sanitaire les structures les plus aptes à offrir une réponse satisfaisante aux acteurs de la santé

animale tant éleveurs que vétérinaires. Reste encore à concilier la réglementation de la profession vétérinaire à l'évolution des besoins et attentes des professionnels. À l'heure où les conditions d'élevages, le bien-être animal, sont des préoccupations de société, il y a urgence ; urgence à faire en sorte que chaque éleveur puisse assurer dans des conditions acceptables, le bien-être de ses animaux. Pour les GDS qui disposent de compétences, y compris vétérinaires mais sans le droit de soin, un équilibre pourrait être trouvé basé sur l'exigence de soin... et du bon sens !

Une autre piste pourrait être l'analyse des actions menées par les pays membres de l'UE face à cette situation qu'ils doivent eux aussi rencontrer. À l'image des dossiers sanitaires traités au niveau européen, ce point pourrait faire l'objet d'un échange profitable à tous les états

membres. GDS France depuis de nombreuses années n'a eu de cesse de faire des propositions restées jusqu'alors sans retour. Nous restons cependant mobilisés. En 2019, du côté des éleveurs, ce dossier a quelque peu avancé avec un projet sur la contractualisation dans lequel GDS France a apporté sa contribution. Sans régler la désertification, c'est une bonne avancée. Elle intègre une approche différente de la relation vétérinaire-éleveur qui sort de la relation prestataire-client pour intégrer un suivi régulier, une approche globale du troupeau et une logique de prévention plutôt que d'intervention.

En 2020, le Ministère souhaite reprendre ce dossier avec une simplification de l'approche, apportant plus de pragmatisme dans un problème très complexe, multifactoriel, qui ne trouvera pas de solution unique.

TRAÇABILITÉ ET TRANSHUMANCE : DES ENJEUX ESSENTIELS EN SANTÉ ANIMALE

Une réflexion sur la gestion des « mouvements de pâtures » a été initiée en 2017 au sein du réseau des GDS. Il s'agit de faire évoluer les pratiques de gestion et la réglementation afin d'assurer un haut niveau de traçabilité des animaux, condition indispensable au suivi sanitaire des troupeaux.

La diversité des modes pastoraux est grande et concerne les mouvements saisonniers ou temporaires vers un lieu géographique qui ne détiend pas des bovins toute l'année. Les mises en pension et la transhumance collective de montagne des bovins sont les seules situations pour lesquelles la réglementation est précise.

Mais il existe d'autres modes de pâturages saisonniers pour lesquels la traçabilité est moins assurée : les transhumances individuelles, les hivernes, les pâturages temporaires de marais ou autres zones humides, et les pâturages à distance.

Les transhumances ovines-caprines sont gérées par les DDecPP sous un régime d'autorisations de transhumance déconnectées du système de traçabilité des petits ruminants géré par les EDE.

GDS France s'appuie sur l'expertise de neuf référents issus des différentes zones de transhumance. Un groupe de travail constitué dans le cadre du Contrat d'Objectif et présidé par Pascal Martens, porte l'avis des GDS au sein du projet animé par l'IDELE, créé à l'initiative de la DGAL avec les organisations professionnelles nationales. L'objectif de ce projet, partagé par GDS France, est de faire évoluer la réglementation pour aller vers plus de traçabilité et de sécurité sanitaire, en s'appuyant sur l'avis des OPA.

Pour les bovins, un consensus a été trouvé, fin 2019,

pour renforcer la traçabilité des mouvements saisonniers de pâturage en s'appuyant sur l'organisation existante (BDNI,...). Une meilleure connaissance des mouvements

saisonniers permettra aux GDS d'améliorer le suivi sanitaire des élevages et des regroupements des bovins. Les propositions ont été soumises à la DGAL. Les nouvelles mesures devraient être intégrées aux évolutions réglementaires rendues nécessaires par la Loi de Santé Animale.

Le travail se poursuit en 2020 sur les mouvements de transhumance des petits ruminants et l'éco-pâturage.

**POUR LES OVINS, GDS FRANCE
PROPOSE QUE LE NOUVEAU
DISPOSITIF NATIONAL S'APPUIE
SUR CES INITIATIVES LOCALES
ET EN TOUT CAS NE LES
REMETTENT PAS EN CAUSE.**

Pour la transhumance des ovins, il s'agit de s'appuyer sur le système de traçabilité existant (déclaration des mouvements) afin de pouvoir disposer des informations dans une base de données nationale. Dans certaines régions, et en particulier en PACA, les GDS gèrent de manière très efficace des systèmes de gestion des transhumances ovines alliant traçabilité des animaux et connaissance des territoires utilisés (cartographie).

GDS France propose que le nouveau dispositif national s'appuie sur ces initiatives locales et en tout cas ne les remettent pas en cause.

L'éco-pâturage est un service d'entretien de l'espace par des herbivores, proposé par des éleveurs ou des sociétés pour des collectivités territoriales ou des entreprises. Un cadre adapté pour la traçabilité des mouvements est en cours de réflexion. Si ces nouveaux modes de pâturage nécessitent des adaptations des règles de gestion de l'identification, ils se doivent d'atteindre les mêmes objectifs de traçabilité que ceux respectés par les autres éleveurs.



PSE DES GDS : UN MODÈLE DE COLLABORATION AVEC LES VÉTÉRINAIRES REMIS EN QUESTION

Par une lettre en date du 5 avril 2019 le Directeur général de l'alimentation a demandé aux services déconcentrés de l'État (DDecPP et DRAAF) d'intervenir auprès des cinq FRGDS ou GDS ayant mis en place un plan sanitaire d'élevage - PSE - (Limousin, Bourgogne, Corse, Centre, Cher) du fait que les PSE correspondants ne répondaient pas aux prescriptions réglementaires. En effet, la DGAL considère que la détention et la délivrance des médicaments assurée par des vétérinaires praticiens libéraux, même conventionnés explicitement pour assurer ces fonctions avec le GDS titulaire du PSE, ne sont plus légales et constituent une entrave à la libre concurrence. Ce courrier demandait une mise en conformité des PSE sous peine de retrait de leur agrément.

Il est extrêmement curieux de noter que l'agrément des PSE de GDS a été entériné et renouvelé régulièrement (tous les 5 ans) sans soulever cette question purement administrative, ce pour certains PSE depuis des dizaines d'années. Certains pourraient être tentés d'y voir l'influence d'une catégorie d'ayant droit soucieuse d'éliminer un acteur de la délivrance des médicaments à visée préventive.

Les PSE de GDS sont pourtant fondés sur un partenariat très étroit et exemplaire entre les vétérinaires praticiens libéraux et les éleveurs. Ils permettent aux vétérinaires impliqués (souvent au sein de structures de taille inférieure à la moyenne) d'être, en lien avec les GDS, les acteurs de la gestion préventive des exploitations. Ils ouvrent également un accès au médicament préventif à un prix maîtrisé pour les éleveurs, avec des marges rémunératrices pour les vétérinaires praticiens. En ce sens ils sont susceptibles de participer au maintien du maillage des vétérinaires ruraux.

**LES PSE DE GDS SONT POURTANT
FONDÉS SUR UN PARTENARIAT
TRÈS ÉTROIT ET EXEMPLAIRE
ENTRE LES VÉTÉRINAIRES
PRATICIENS LIBÉRAUX
ET LES ÉLEVEURS.**

Depuis le mois d'avril 2019 les FRGDS et GDS concernés et GDS France ont fortement porté ce dossier tant auprès de la DGAL que du ministère de l'agriculture. Nous continuerons à défendre ses valeurs techniques et son intérêt en termes de maillage vétérinaire. Si nous ne pouvions malheureusement pas être entendus sur le fond il reviendra aux PSE de décider des aménagements à apporter ou non en vue de permettre aux éleveurs d'accéder à des médicaments préventifs à un prix maîtrisé.



LE SUIVI DES DÉLÉGATIONS : UNE DYNAMIQUE TOUJOURS PRÉSENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Réflexion **Technique** Évolution Cahier des charges OVS **MECM** Qualité **MECM** Délégations OVS **2019** Investissement **OVS** Prophylaxie

GDS France continue à s'investir pleinement sur le dossier des délégations en animant le système de Mise en Commun de Moyens (MECM) par le biais de la Responsable Qualité (RQN) et de la Responsable technique nationale (RTN). L'année 2019 a été marquée par plusieurs temps forts, avec notamment la publication de la version 3.2 du cahier des charges des prophylaxies bovines.

EN 2019 :

- 2 réunions du Comité de suivi de l'accréditation (COSA)
- 1 réunion des Responsables techniques
- 1 réunion des Responsables Qualité
- 1 réunion des Directeurs Opérationnels (reportée en janvier 2020 suite aux grèves)

DIFFUSION DE LA NOUVELLE VERSION DU CAHIER DES CHARGES PROPHYLAXIES BOVINES ET DÉBUT DES TRAVAUX SUR LA GESTION DES MOUVEMENTS

Une nouvelle version du cahier des charges prophylaxies bovines (3.2) a été publiée en 2019. La diffusion, prévue en juin 2019, a finalement été réalisée mi-octobre, puis mi-novembre dans une version corrigée

avec les annexes à jour.

Cette publication tardive est liée aux discussions qui ont eu lieu avec la DGAL qui, en juin, a fait part à GDS France de son intention de supprimer du cahier des charges la marge de tolérance maximale éventuelle de 10 % entre l'effectif à tuberculiner tel que prévu au moment de l'édition du document d'accompagnement des prélèvements (DAP) et l'effectif effectivement tuberculiné lors de la prophylaxie.

Après échanges, le cahier des charges a été publié sans la remise en cause de la règle de tolérance des 10% maximum sachant qu'il est prévu que cette règle, ainsi que l'abaissement de l'âge des animaux à tuberculiner, soient abordés de nouveau pour la campagne de prophylaxie 2020-2021. La seule modification sur ce point dans la version 3.2 du cahier des charges porte sur l'introduction d'une nouvelle règle pour les OVS qui doivent informer le délégant dès lors que tous les animaux n'ont pas été prélevés lors de la visite de prophylaxie sans motif valable du vétérinaire.

D'autres points techniques ont été précisés dans la version 3.2, parmi lesquels la sous-réalisation due à des bovins récemment entrés dans l'atelier, la gestion des bovins sortis depuis l'impression du DAP (Document d'accompagnement des Prophylaxies) ou devant sortir juste après la réalisation de la prophylaxie.

En parallèle, la réflexion continue avec la DGAL sur l'écriture d'un guide sur la gestion des mouvements. Une réunion a eu lieu le 06 juin 2019 pour faire un état des lieux des textes réglementaires sur la notion de cheptels à risque. Les travaux se poursuivront en 2020 et les GDS seront impliqués *via* leur référent régional.

LES AUDITS INTERNES 2019

La réunion des auditeurs/audités du 7 février 2019, étape importante dans le maintien de compétences des auditeurs internes, a ouvert la saison des audits internes 2019. Quatre objectifs d'audit nationaux ont

LE RÉSEAU DES AUDITS INTERNES DE LA MECM C'EST :

12 AUDITEURS QUALITIENS

14 AUDITEURS TECHNIQUES

6 SUPERVISEURS

rythmé ces audits : l'organisation du pilotage des FRGDS, la pertinence des analyses de risque régionales pour la programmation des audits internes, la programmation des campagnes de prophylaxie et la mise en œuvre de resytal, avec en particulier la ges-

tion des dysfonctionnements. Tous les audits se sont déroulés sur les nouveaux périmètres régionaux. Les résultats sont très satisfaisants avec 35 écarts relevés pour l'ensemble des FRGDS, résultats similaires à ceux des audits 2018.

ÉVALUATIONS DE SURVEILLANCE 2019 (S3)

Le Cofrac a effectué ses évaluations de surveillance de septembre à novembre 2019 sur les 13 FRGDS métropolitaines ainsi qu'au GDS de la Réunion et sur le site de la MECM (Paris). Les résultats de ces évaluations sont très satisfaisants puisque seulement 6 écarts non critiques ont été relevés par les évaluateurs pour l'ensemble des FRGDS. La plupart porte sur des anomalies mineures de gestion documentaire. Le nombre de points à surveiller a également fortement diminué avec seulement six relevés pour l'ensemble des FRGDS. Enfin, sept régions n'ont eu ni point à surveiller, ni écart.

SUITE ET FIN DE LA FUSION DES RÉGIONS

Suite à la fusion de leur Système de Management de la Qualité respectif et à leur évaluation par le Cofrac, les FRGDS Bourgogne Franche Comté, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, sont désormais accréditées selon la norme ISO/CEI 17020¹ sur le périmètre régional défini par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) d'août 2015.

ANIMATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE

Les membres de la Commission Nationale de Déontologie se sont réunis le 4 juillet 2019 pour travailler sur des situations fictives pour lesquelles l'impartialité du réseau aurait pu être remise en cause et pour proposer un argumentaire pouvant satisfaire les exigences

requis pour la reconnaissance OVS relatives à l'impartialité et à l'indépendance.

Le Conseil d'Administration de septembre 2019 a élargi le périmètre de cette Commission à toutes les activités liées aux missions du périmètre des FRGDS reconnues Organismes à Vocation Sanitaire.

POURSUITE DES OBJECTIFS QUALITÉ

La MECM et le réseau des GDS ont été fortement investis pour atteindre les objectifs qualité nationaux fixés sur la période 2017-2019. Sur le plan technique, la règle régissant la conduite à suivre en matière de bovins récemment entrés ou devant sortir au passage du vétérinaire figure désormais dans la nouvelle version du cahier des charges national. Par ailleurs, le réseau des GDS a mené des actions locales et nationales afin d'améliorer la qualité des données d'entrée *via* les travaux menés avec les DDecPP, les laboratoires ainsi que la contribution à l'élaboration d'un support de sensibilisation à destination des vétérinaires ou encore la sensibilisation des cabinets vétérinaires lors des réunions de début de campagne. Ces actions ont déjà permis un certain nombre d'évolutions favorables entre autres quant à l'amélioration de la qualité des données inscrites sur les documents d'accompagnement de la prophylaxie et doivent être confirmées. Sur le plan financier, un outil national de calcul du coût des missions déléguées a été élaboré avec l'implication des Directeurs Opérationnels du réseau des GDS. Il reste à suivre le déploiement de cet outil sur le terrain.

Enfin, sur le plan organisationnel, les conventions techniques et financières et quadripartites se régionalisent peu à peu ce qui permet l'harmonisation des pratiques et facilite les revues de contrat avec les partenaires. De nouveaux objectifs post 2020 sont en cours de réflexion au sein du réseau des GDS.



¹ Accréditation Cofrac Inspection, Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

ANTIBIORÉSISTANCE

L'antibiorésistance est reconnue comme un problème majeur impactant la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes.

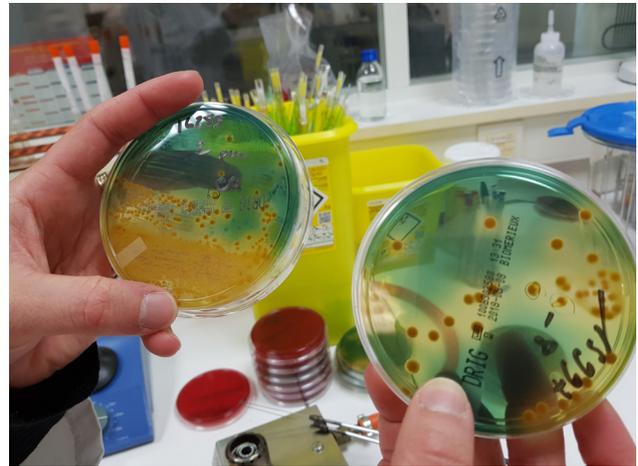
Une mauvaise utilisation et une surconsommation d'antibiotiques entraînent une perte de leur efficacité due à l'apparition de bactéries résistantes.

Dans ce contexte des mesures ont été mises en place depuis plusieurs années :

- Depuis 1999, un suivi national des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques a été mis en place par l'ANMV pour suivre leur utilisation chez les animaux. Entre 2017 et 2018 on a observé une baisse de 2,7% de l'exposition aux antibiotiques chez les porcs mais une augmentation de 8,4% chez les bovins. Après une forte baisse observée depuis 2011, on observe une augmentation de 0,7% de l'exposition globale en 1 an. La colistine n'est pas un antibiotique d'importance critique mais son exposition a diminué de 55% par rapport à l'exposition moyenne calculée pour les années 2014 et 2015.
- Depuis 2011, pour contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques, le ministère en charge de l'agriculture a lancé le plan Ecoantibio. Après une réussite mondialement reconnue de ce premier plan Ecoantibio 2012-2016 (- 37

% en 5 ans), le plan Ecoantibio 2 a été lancé en 2017 avec pour objectif de consolider ces résultats et de poursuivre les efforts déployés.

Dans le cadre des projets Ecoantibio 2 de recherche et d'action pour acquérir de nouvelles connaissances ou faire évoluer les pratiques financées par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, trois projets portés par GDS France en partenariat avec des GDS ont été retenus.



TRAITEMENTS ALTERNATIFS

Depuis plusieurs années, GDS France fait partie d'un collectif « plantes en élevage » composé d'organisations fédératives et de développement, d'instituts techniques, de praticiens vétérinaires, de praticiens botanistes, de structures économiques et d'éleveurs.

Ce collectif mène des actions afin d'adapter le cadre légal de l'utilisation de plantes pour le traitement des animaux d'élevage.

Parmi ces actions, on peut notamment lister :

UN MANIFESTE SIGNÉ
PAR PLUS DE MILLES
ÉLEVEURS QUI A ÉTÉ PUBLIÉ
DANS LA PRESSE
FIN 2019

DES
RENCONTRES
AVEC DES
PARLEMENTAIRES
AU SÉNAT ET
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DÉBUT 2020

DES RENCONTRES
ET COURRIERS QUI ONT
ÉTÉ ADRESSÉS À LA DGAL,

UNE PROPOSITION
JURIDIQUE AFIN DE CRÉER
UNE NOUVELLE CATÉGORISATION
ENTRE COMPLÉMENT ALIMENTAIRE
ET MÉDICAMENT VÉTÉRIINAIRE POUR
FACILITER LEUR UTILISATION ET
MISE SUR LE MARCHÉ

LA PARTICIPATION
AU COLLOQUE BIOVALLÉE
DANS LA DROME
EN MARS 2020.

B

DOSSIERS SANITAIRES

LE PROGRAMME DE
LUTTE CONTRE LA BVD

Avec la publication de l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD, l'année 2019 a marqué une première consécration de quatre années de travaux qui ont fortement mobilisé et impliqué les élus et les équipes de la fédération nationale et du réseau. C'est près d'une trentaine de réunions de travail, internes à la fédération nationale, internes au réseau des GDS ou en lien avec les partenaires qui ont émaillé l'année 2019. La quasi-exhaustivité des instances de gouvernance de GDS France, Bureau ou Conseil, a traité de ce sujet.

Si le principe de l'éradication de la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD) a été acté, la déclinaison des actes délégués de la loi de santé animale, en cours de négociation au niveau européen dès la fin de l'année 2018, a interféré avec les mesures proposées par le réseau des GDS. L'avis de l'ANSES émis en février sur le projet a permis de relancer les travaux avec la DGAI avec l'appui du réseau des GDS et des élus, travaux qui ont abouti à la publication de l'arrêté à la mi-juillet.

Des difficultés liées à l'implication de certains acteurs, à l'agrément des laboratoires et à la disponibilité des outils informatiques ont remis le sujet sur la table des discussions. Par ailleurs c'est l'absence de compromis sur la gestion des mouvements entre les dispositions des textes européens et français qui a conduit à une nouvelle version de l'arrêté à la fin de l'année. Version dans laquelle ont été enlevées la plupart des mesures de gestion des mouvements. Ainsi l'arrêté modifié prévoit le déploiement d'un dispositif de surveillance et la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux de bovinés infectés. Les mesures de surveillance et de lutte contre la BVD sont d'application progressives et entrent en vigueur au plus tard le 31 juillet 2020.

La maîtrise d'œuvre de ces mesures est confiée à l'organisme à vocation sanitaire reconnu compétent sur son territoire pour le domaine animal. L'OVS est chargé de veiller au respect des dispositions techniques prescrites par l'arrêté conformément au cahier des charges technique BVD. L'OVS a notamment la charge de l'attribution et de la notification des statuts des troupeaux et des animaux en matière de BVD ainsi que

du suivi des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD dans les cheptels.

Le DRAAF organise une consultation des membres du CROPSAV pour permettre de définir une méthode harmonisée de dépistage de la maladie sur proposition de l'OVS. Le DDPP est chargé de suivre la bonne réalisation des missions confiées. Le vétérinaire sanitaire désigné par le détenteur est le seul habilité pour réaliser les prélèvements de sang de dépistage du virus BVD. Les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés avec pour tête de réseau l'antenne de Niort comme laboratoire national de référence.

La mise en œuvre de la première campagne nationale de surveillance des troupeaux permettra de déterminer la prévalence de la maladie et sa distribution géographique. Les animaux sont contrôlés par analyse sérologique ou par un dépistage virologique au moment de la pose des repères d'identification après la naissance des animaux. Les troupeaux d'engraissement exclusivement entretenus en bâtiments dédiés peuvent déroger à l'obligation de dépistage annuel de la BVD.

En matière d'assainissement, les animaux IPI (infecté permanent immunotolérant) doivent être menés à l'équarrissage ou à l'abattoir.

L'année 2020 permettra de déployer plus largement le dispositif pour intégrer les mesures de prévention relatives aux mouvements.

BVD DES PREMIERS RÉSULTATS
PLUS QU'ENCOURAGEANTS

Une enquête réalisée par GDS France fin juin 2020 a permis d'évaluer un peu avant la fin de la campagne 2019/2020 les résultats près de 12 mois après la publication de l'arrêté ministériel du 31/07/2019. 74 GDS ont répondu à l'enquête. Alors que la surveillance n'était pas obligatoire au cours de cette première année : ce sont près de 80 % des élevages qui ont été dépistés signant ainsi l'intérêt des éleveurs. La proportion de cheptels foyers est limitée : de l'ordre de 4,3 %.



IBR : DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS

Le programme de lutte contre l'IBR a démarré en 1996 sur la base du volontariat. En 2006, en réponse à la demande des éleveurs, la lutte contre l'IBR a été réglementée. Après dix ans et l'atteinte d'un palier dans l'assainissement, les mesures réglementaires ont été renforcées en juin 2016 avec l'adoption d'un nouvel arrêté ministériel. Les nouvelles dispositions ont pour objectifs d'accélérer l'éradication et d'obtenir la reconnaissance du programme français avant l'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale.

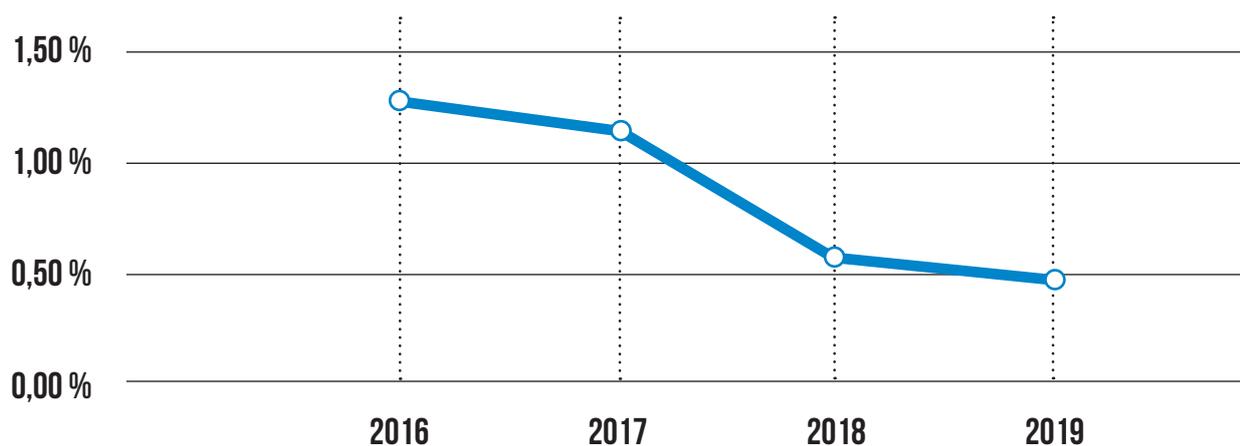
Les résultats encourageants appuient sur :

- La mise en application par le réseau des mesures,
- Le travail important d'adaptation et d'amélioration des procédures par le groupe de référents régionaux des GDS,
- Les échanges entre les vétérinaires, les laboratoires et l'État sous l'égide de l'AFSE (cf. partie « Outils / AFSE »).

Ainsi au 31 mai 2019, on enregistrait en France métropolitaine 3,2% (5 404) de troupeaux ayant au moins un animal séropositif (y compris les animaux non infectés et vaccinés) contre 4% sur la précédente campagne. Cette prévalence s'élevait à 9% en juin 2016. Actuellement la prévalence troupeau varie selon les départements de 0 à 45% avec une médiane à 2,09%. La prévalence animale au 31 mai 2019, y compris des animaux non infectés et vaccinés, était de 1% (132 161) sur près de 13 millions d'animaux de plus de douze mois au 31 mai 2019. Cette prévalence animale intègre les ateliers d'engraissement qui sont un circuit spécifique pour ces animaux avant abattage. Par comparaison il y avait 230 000 animaux positifs en 2016.

Parmi les 169 769 troupeaux négatifs au début de la campagne 2018-2019, 738 troupeaux nouvellement infectés ont été mis en évidence durant cette campagne.

Évolution de l'incidence (troupeaux) de l'IBR en France métropolitaine (campagnes 2015-2016 à 2018-2019)



Il est important d'amortir les investissements assumés par les éleveurs français sur ce programme depuis de nombreuses années et les élus de GDS France se sont fortement mobilisés pour ce faire dans la perspective d'obtenir la reconnaissance de notre programme national au niveau européen au plus tôt. Des travaux ont été menés pour évaluer l'impact de la Loi de Santé Animale. À la demande de GDS France un dossier a été constitué puis remis à la DGAI pour être porté auprès de la Commission, en vue d'une reconnaissance avant l'application des textes de la LSA avec la reprise d'historique des statuts indemnes d'ores et déjà obtenus. Une forte mobilisation relayée par les OPA tant à Paris qu'à Bruxelles, de GDS France et des Pouvoirs Publics Français a été engagée pour obtenir cette reconnaissance de l'historique. L'enjeu est important tant sur le plan financier que sanitaire.



TUBERCULOSE BOVINE : NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LES EFFORTS DE SURVEILLANCE

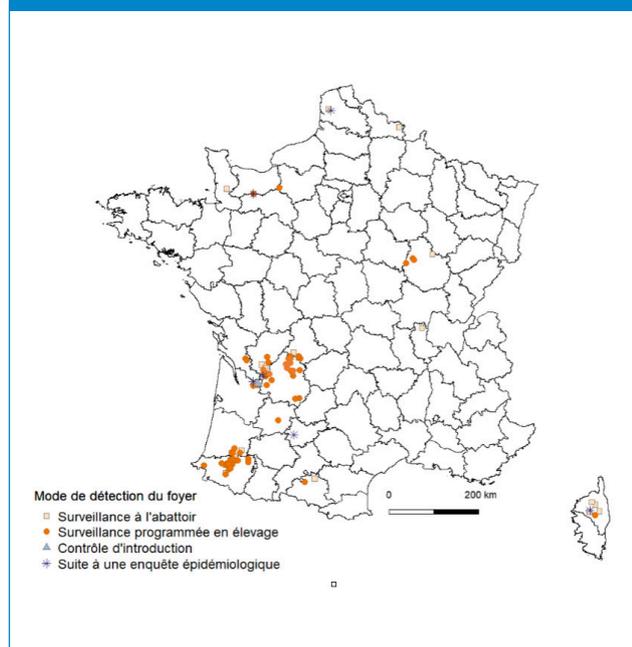
RÉSULTATS DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE EN 2019

En 2019, 92 foyers bovins ont été déclarés en France métropolitaine, ce qui est inférieur aux 123 foyers déclarés en 2018 (source : Plateforme ESA). La répartition nationale des foyers en 2019 est présentée sur la figure 1. En 2019, la majorité des foyers était concentrée en Nouvelle-Aquitaine avec 74 % (68/92) des foyers nationaux. Cela était déjà le cas en 2018 (80 % (98/123)). La proportion de foyers identifiés par la surveillance en abattoir, à l'échelle nationale, a diminué en 2019 par rapport à 2018 et a concerné 21 % des foyers. La surveillance programmée en élevage à l'échelle nationale reste la modalité de détection qui permet aujourd'hui de détecter le plus de cheptels infectés, puisque 69 % des foyers ont été mis en évidence de cette manière en 2019, et 63 % en 2018. Les enquêtes épidémiologiques ont quant à elles permis d'identifier 8 nouveaux foyers en 2019 (9 %), comparé à 11 % en 2018. Ces résultats soulignent l'importance de maintenir les efforts de surveillance déployés puisqu'annuellement des foyers continuent d'être détectés dans les principales zones à risque. Depuis 2011, la surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage non captive est assurée par le disposi-



La Faune sauvage reste un réservoir difficile à maîtriser.

Figure 1. Répartition géographique, en France métropolitaine, des 92 foyers de tuberculose bovine déclarés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (source : Plateforme ESA)



tif Sylvatub. Les principaux objectifs de ce dispositif sont de détecter la présence de *Mycobacterium bovis* chez les animaux sauvages dans les zones à risque mais aussi dans les zones présumées indemnes, et de suivre son évolution dans les zones où sa présence dans la faune sauvage est avérée. Au cours de l'année 2019, les évolutions dans le fonctionnement de ce dispositif ont porté sur la surveillance programmée des blaireaux qui a été restreinte aux Zones Infectées (abandonnée en Zone Tampon) et sur l'utilisation de l'outil sérologique pour les sangliers en remplacement de la PCR pour alléger la logistique terrain (déploiement prévu pour la campagne 2020-2021).

UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES VEAUX ORPHELINS

Une convention entre la DGAI et GDS France a permis d'indemniser les veaux orphelins dans le cadre des abattages diagnostiques de mères suitées pour suspicion de tuberculose bovine, dispositif visant à faciliter le travail de l'éleveur. Pour la campagne de prophylaxie 2018-2019, 38 élevages répartis dans 8 départements ont pu bénéficier de cette aide, pour un total de 18 550 €.

DES RÉFLEXIONS SUR L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE SURVEILLANCE

Le comité de pilotage sur la tuberculose bovine réuni le 27 septembre 2019 avec les membres du CNOP-SAV a mis l'accent sur les difficultés identifiées en lien avec la surveillance en élevage, la mise en place des mesures de biosécurité et la situation dans la faune sauvage.

Par ailleurs, au cours de l'automne 2019, deux avis de l'Anses sur la surveillance de la tuberculose ont été publiés :

- Le 1^{er} avis portait sur l'évaluation du risque dans le cadre du dispositif de surveillance de la tuberculose bovine. Dans cet avis, les experts de l'Anses recommandent notamment d'abaisser l'âge de dépistage à six semaines, dans le but

d'améliorer la sensibilité du dispositif au maximum et d'étendre l'obligation de dépistage avant mouvement à l'ensemble des élevages situés en Zone à Prophylaxie Renforcée (ZPR),

- Le second avis était relatif au dépistage de la tuberculose bovine par le test de dosage de l'interféron gamma (INF γ) : les experts concluent que la substitution du test d'intradermotuberculation réalisé à J42 par un test IFN γ réalisé à J3 ne semble pas induire un risque de perte de sensibilité au niveau individuel et au niveau collectif. Ils considèrent ainsi que l'utilisation du test IFN γ à J3 pourrait améliorer la sensibilité du dispositif de surveillance de la tuberculose bovine.

Des évolutions en matière de surveillance sont donc à prévoir pour les prochaines années, en lien avec le nouveau contexte réglementaire européen.

PARATUBERCULOSE

La paratuberculose ou maladie de Johne est une entérite chronique due à la présence et au développement dans l'intestin d'une mycobactérie *Mycobacterium avium* subsp. *paratuberculosis* (Map).

La voie principale de transmission est la voie oro-fécale. Les mycobactéries sont excrétées dans les bouses et les animaux se contaminent essentiellement par l'intermédiaire de l'environnement. L'assainissement d'un élevage est généralement long et de nombreux GDS apportent un appui dans ce sens.

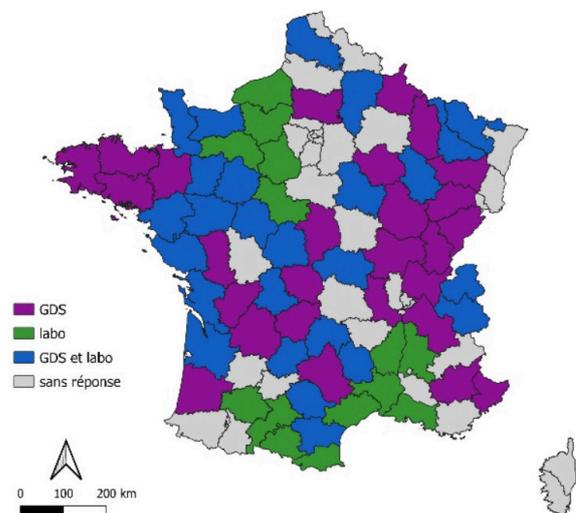
Au-delà de l'impact économique que cette maladie peut représenter pour les éleveurs, l'hypothèse que la paratuberculose puisse jouer un rôle de cofacteur dans la maladie de Crohn reste toujours évoquée, sans qu'aucune position de certitude ne soit exprimée, menaçant au minimum d'un risque médiatique. Aussi GDS France a sollicité l'AFSE pour réviser le protocole national d'assainissement, maintenant ancien, en s'appuyant notamment sur un protocole de surveillance actualisé et harmonisé à l'échelle nationale, afin de mieux répondre aux attentes des éleveurs et de disposer d'un outil qui puisse être déployé à large échelle en cas de besoin. Ces travaux ont été engagés en 2019.

Parallèlement, afin de réaliser un état des lieux de la situation vis-à-vis de la paratuberculose et des actions menées par les GDS, le laboratoire Anses de Niort, GDS France et l'AFSE ont réalisé une enquête nationale auprès des GDS et des laboratoires.

Les premiers résultats de cette enquête ont montré notamment qu'au cours de la campagne 2018-2019, les 29 laboratoires ont réalisé 385 000 analyses, principalement en sérologie sur sérum (99 % des ana-

29 laboratoires et **50** GDS
ont répondu à l'enquête nationale.

lyses). 49 GDS proposent au minimum une action bovine en matière de paratuberculose (plan de maîtrise, garantie, plan de surveillance...). Parmi eux, 30 GDS proposent également des actions en matière de paratuberculose sur les petits ruminants. L'action la plus fréquemment mise en place est la garantie ACERSA chez les bovins (82 % des GDS) ; et un plan de maîtrise chez les petits ruminants.



BESNOITIOSE

FORMATION/INFORMATION DES GDS : SUCCÈS DE LA JOURNÉE NATIONALE ET DÉPLOIEMENT DES FORMATIONS POUR LES SALARIÉS DES GDS

GDS France a organisé une journée nationale sur la thématique de la Besnoitiose bovine le 4 décembre 2019. En dépit des grèves, près de 50 personnes ont assisté à cette journée qui a été l'occasion de faire un état des lieux de la maladie en matière de situation épidémiologique, de lutte et de recherche. À cet effet, les experts du groupe de travail national ont, à tour de rôle, présenté l'état actuel des connaissances sur cette maladie et leur expérience en matière de plan d'assainissement. Le moment fort de la journée fut sans nul doute la table ronde qui a permis de confronter des visions différentes de la gestion de la maladie entre éleveurs et conseillers sanitaires issues de zones où la maladie est endémique ou émergente. Cette journée a permis de présenter les travaux du groupe de travail national GDS France, notamment en matière de formation. En effet, en 2019, ses experts ont travaillé sur l'élaboration de modules de formation à destination des salariés des GDS. Ces modules prévoient l'étude de cas pratiques afin d'aider les GDS à réagir à des cas de besnoitiose sur leur département. Ces formations seront déployées courant 2020 avec les membres du groupe de travail national comme formateurs.

STRATÉGIE NATIONALE DE MAÎTRISE DE LA MALADIE

La stratégie nationale de maîtrise de la maladie vise à limiter sa diffusion et à assainir les foyers qui peuvent l'être. Des fiches techniques ont été mises à disposition du réseau des GDS pour cadrer les principales mesures à mettre en place en cas de foyer. Les membres du Conseil d'Administration du FMGDS ont validé à l'unanimité le 3 juillet 2019 le renouvellement du programme d'indemnisation de cette maladie dans le cadre du plan de maîtrise national à partir de propositions techniques réalisées par le groupe de travail national et validées par la Commission Politique Sanitaire Collective. Pour ce nouveau programme d'indemnisation, en plus de l'indemnisation des bovins réformés, le programme apporte une aide aux analyses pour les cheptels voisins des foyers pour les encourager à dépister leurs cheptels et identifier de potentiels bovins infestés. Cette nouvelle mesure permet de renforcer nos actions pour limiter la diffusion de la maladie.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FMGDS ONT VALIDÉ À L'UNANIMITÉ LE 3 JUILLET 2019 LE RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'INDEMNISATION DE CETTE MALADIE DANS LE CADRE DU PLAN DE MAÎTRISE NATIONAL À PARTIR DE PROPOSITIONS TECHNIQUES RÉALISÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL ET VALIDÉES PAR LA COMMISSION POLITIQUE SANITAIRE COLLECTIVE.

DÉBUT DES DISCUSSIONS AVEC L'EUROPE

Un atelier consacré à la Besnoitiose bovine a été organisé par GDS France en marge des journées techniques de la FESASS le 24 octobre 2019. Après



Table ronde des éleveurs, journée Besnoitiose.

une présentation générale par le Professeur Helder CORTES (université d'Evora) pour faire le point des connaissances actuelles et des enjeux sur cette maladie, un état des lieux de la situation épidémiologique a été présenté par chaque État membre ainsi que les actions mises en œuvre en matière de surveillance et de lutte. Enfin, des échanges intéressants se sont tenus sur des sujets d'intérêt commun et les possibilités de coopération et développement. Suite à cet atelier européen, et sur proposition de GDS France, le Conseil d'Administration de la FE-SASS a validé la mise en place d'un groupe de travail européen pour travailler ensemble sur les enjeux de demain. Les premiers travaux de ce groupe de travail débuteront en 2020.

MISE EN PLACE DE LA RÉFÉRENCE ET REPRISE DE L'ACTIVITÉ WESTERN BLOT

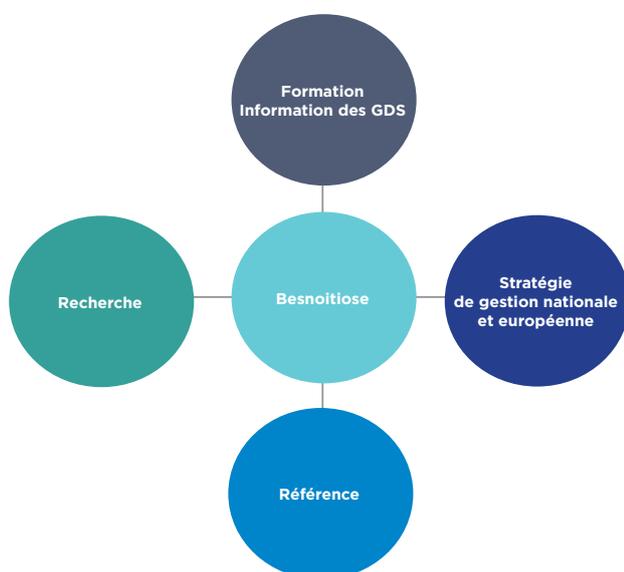
Suite à la décision du Conseil d'Administration de GDS France de mettre en place une activité de référence analytique pour la besnoitiose bovine, le début d'année 2019 a été dédié au recrutement d'un responsable scientifique. En mars 2019, Najat RADDI, Docteur en biologie avec 6 ans d'expérience en thérapie génique et cellulaire, a pris ses fonctions en tant que responsable scientifique du Laboratoire National de référence (LNR) Besnoitiose. Un tutorat avec Philippe JACQUIET de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse a été organisé sur 6 mois pour assurer le transfert de l'activité Western Blot au Laboratoire de référence Besnoitiose. Les analyses Western Blot sont effectivement réalisées depuis décembre 2019 par Najat RADDI dans les locaux du Laboratoire National de Contrôle des reproducteurs (LNCR). L'année 2019 a été également consacrée à la constitution de l'échantillonnage nationale via le rapatriement de la moitié

de la sérothèque partagée avec le LVD09 à Paris et la complétion de cette sérothèque avec de nouveaux échantillons. À cet effet, un appel à la collecte a été réalisé auprès des GDS grâce auxquels une soixantaine d'échantillons a pu être récoltée. Enfin, les premiers échanges ont pu être établis avec les fabricants de kits. Les travaux se poursuivront en 2020 avec l'écriture et la diffusion d'un cahier des charges permettant l'évaluation des performances des kits actuellement sur le marché.

RECHERCHE

Trois projets de recherche ont été suivis et financés par la section Études et recherche en 2019.

- Une étude sur l'expérimentation des mélanges de sérums pour la détection de positifs. Les résultats préliminaires montrent les défauts de sensibilité des kits mis sur le marché actuellement qui sont conçus pour des analyses individuelles. Des réflexions devront avoir lieu avec les fabricants de kits sur la base de ces premiers résultats.
- Une étude sur l'évaluation de la PCR sur prélèvement de peau pour identifier les bovins infectés sans signes cliniques avec comme objectif d'utiliser cet outil pour établir une stratégie d'assainissement par priorisation. Les résultats sont favorables pour les élevages ayant suivi le protocole mais restent à confirmer dans une seconde phase du projet qui commencera en 2020.
- Une étude sur le test grandeur nature d'un kit d'analyse sur lait de mélange pour détecter la besnoitiose en élevage laitier. Ce kit peut être utilisé comme outil de « screening » d'une zone pour assurer sa surveillance régulière vis-à-vis de la besnoitiose et repérer d'éventuels foyers.



INTERVENTION DU FMGDS

Depuis fin 2017, le Fonds de Mutualisation Sanitaire et des GDS accompagne les éleveurs en plan d'assainissement tant sur les analyses que sur le dépeuplement des animaux touchés.

253 518 € ont été débloqués pour 241 élevages issus de 20 départements, 2 dossiers sont en cours, 9 ont été refusés.

VARRON

En 2019, aucun cas clinique sur la France Continentale n'est relevé.

UN COÛT ANALYTIQUE DE LA SURVEILLANCE ALÉATOIRE DIVISÉ PAR CINQ :

GDS France et AFSE ont mené à bien l'évolution des modalités de cette surveillance désormais moins coûteuse pour les GDS. Cette évolution est effective depuis la campagne de prophylaxie 2018/2019.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ :

→ Au niveau formation, dans le cadre de la surveillance événementielle, organisation de deux for-

mations sur 2019 appréciées des équipes techniques des GDS,

→ Au niveau financier pour la surveillance orientée en zones frontalières de l'Italie, l'Espagne et la Belgique, la filière cuirs et peaux a fortement contribué à cet accompagnement via le Syndicat Général des Cuirs et Peaux.

UNE CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE QUI CONDUIT LA FRANCE VERS UN STATUT DE ZONE INDEMNÉ.

Selon les résultats des deux campagnes de prophylaxie 2018/2019 et 2019/2020, le statut national de « Zone Assainie » évoluera vers un statut de « Zone Indemne ». Une belle récompense du travail de tous !



CAEV : ORIENTATIONS ET TRAVAUX ENGAGÉS

CONSTATS

Sur le plan réglementaire, l'Arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales a classé le CAEV en danger sanitaire de deuxième catégorie. Suite à cette catégorisation, le mandat national de référence en matière de CAEV a été retiré au laboratoire Anses de Niort le 15 juillet 2013, entraînant également l'arrêt du CSO (Contrôle Sanitaire Officiel) piloté par l'État. Cependant, une enquête réalisée auprès du réseau des GDS au cours de l'été 2019 a montré que certains départements avaient tout de même maintenu cette qualification. Dès lors GDS France a repris le dossier référence CAEV sous la responsabilité scientifique de NAJAT RADDI, également en charge de la Besnoitiose.

Sur le plan technique, on estime que moins de 200 cheptels caprins sont dans un processus de qualification CAEV. Malgré le faible nombre d'élevages caprins qualifiés à ce jour, la conservation du vivier d'élevages indemnes CAEV est prioritaire pour permettre aux élevages en création de partir sur des bases saines, comme l'ont rappelé les membres de la commission caprine de GDS France, réunis le 3 septembre 2019. Or, la qualification CAEV est actuellement longue et coûteuse.

Les éleveurs qualifiés souhaitent globalement maintenir leur qualification, à condition que le cahier des charges soit revu et simplifié.

UN APPUI DU PÔLE TECHNIQUE ANIMAL DE L'AFSE

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de GDS France a décidé le 17 septembre 2019 de solliciter le pôle technique animal de l'AFSE pour :

- Mettre à jour le référentiel de qualification d'élevages indemnes prenant en compte les besoins d'harmonisation et de simplification, tout en conservant un niveau de qualification satisfaisant, qui permettrait une meilleure adhésion des éleveurs,
- Émettre des recommandations de gestion dans les troupeaux en assainissement, afin, notamment, de disposer d'un cadre harmonisé.

Ces travaux devraient s'étaler sur l'année 2020. Parallèlement le déploiement des moyens en matière de référence analytique CAEV prévu également en 2020 permettra de fiabiliser les outils analytiques et les protocoles proposés.



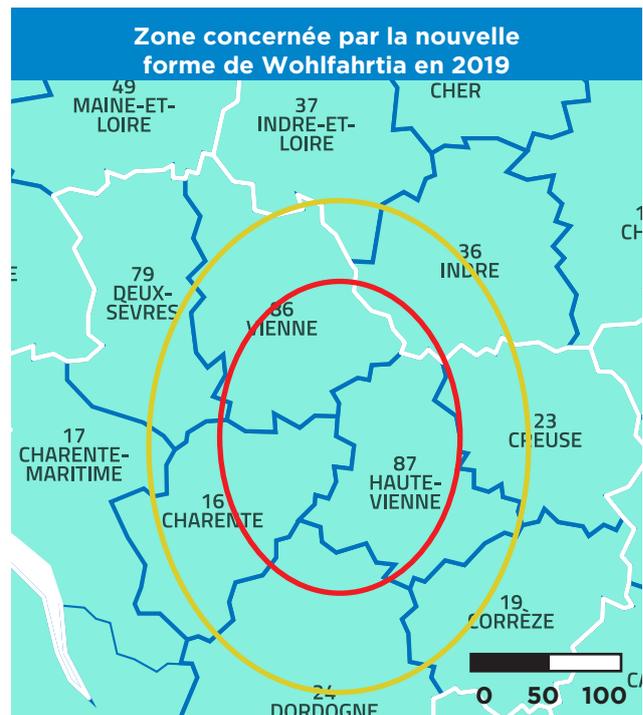
WOHLFAHRTIA MAGNIFICA

La propagation de *Wohlfahrtia magnifica* a été continue depuis son arrivée en 2012 sur le bassin ovin du Centre-Ouest. La maladie a une forme initiale classique qui apparaît en altitude (> 800 m), de façon très localisée et ponctuelle. La forme observée dans le limousin est nouvelle car elle apparaît de façon continue (mi-mai à fin octobre) et récurrente (chaque année) en plaine. L'espèce ovine est la plus fréquemment atteinte mais des cas sont également observés dans d'autres espèces : bovins, équins, porcins, canins...

Initialement seules quelques communes étaient touchées. En 2019, cinq départements (voir carte) étaient en zone atteinte et quatre autres départements étaient en zone de vigilance (zone de 30 km autour de la zone atteinte). Pour cette année, 412 éleveurs ont déclaré que leur troupeau avait été atteint de myiase à *Wohlfahrtia magnifica*. Il s'agissait de façon majoritaire d'élevage ovins (les trois quart). Les élevages bovins représentaient environ un quart des cas déclarés.

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire et de la propagation de la myiase, GDS France a mis en place en 2019 un groupe technique national en charge de cette problématique. Ce groupe technique pilote et coordonne l'approche entre régions. Pour cela il se nourrit notamment des réflexions et expériences du Copil Wohlfahrtia de Nouvelle-Aquitaine et traite techniquement de l'ensemble des points concernant *Wohlfahrtia*. Les objectifs de 2019 étaient de définir une surveillance harmonisée, les zones atteintes et une fiche de sensibilisation destinée aux éleveurs.

Cette dernière disponible avant le début de la saison des myiases à *Wohlfahrtia* (mi-mai 2020), vise à expliquer ce qu'est la maladie, comment la soigner et surtout comment la prévenir tant pour les élevages de la zone que pour éviter une diffusion au-delà de la zone déjà atteinte.



○ Zone considérée comme atteinte ○ Zone de vigilance

GALE OVINE

La gale ovine, maladie parasitaire très contagieuse provoquée par *Psoroptes ovis*, engendre des plaies cutanées et du prurit intense. Une enquête réalisée fin 2019 auprès des GDS (63 répondants) indique qu'environ les deux tiers ont eu au moins un cas de gale entre 2017 et 2019 dont la moitié a un cas chaque année. La gestion de cette maladie est nécessaire afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux atteints et de prévenir la contamination d'autres cheptels. Pour cela, GDS France avait mandaté l'Association française sanitaire et environnementale (AFSE) afin qu'elle lui propose un projet de gestion de la gale ovine. La commission ovine a initié l'étude de ce projet fin novembre 2019. L'objectif de la commission est de faire une proposition d'arrêt



ministériel prenant en compte les besoins de terrain et les contraintes opérationnelles au conseil d'administration.

FPA : UNE ACTIVITÉ SOUTENUE POUR NOTRE RÉSEAU

Dès le début de l'arrivée de la fièvre porcine africaine (FPA) en Belgique, GDS France et les GDS se sont mobilisés et se sont inscrits dans le plan d'action prévention et biosécurité de la FPA mis en place par l'État. Parmi les actions menées citons en particulier la formation biosécurité en élevages de suidés, la sensibilisation/information des acteurs, l'expertise technique et l'accompagnement des éleveurs.

FORMATION

Formation des formateurs de référents biosécurité en élevages de suidés

- Création d'un module de formation de formateurs de référents biosécurité en élevages de suidés début 2019 (évolution du module par la suite en lien avec l'Ifip et la Sngtv),
- Quatre sessions de formation de formateurs en 2019 ayant permis de former 50 personnes,
- Une nouvelle session prévue d'ici fin 2020,
- Cinquante-trois formateurs dans le réseau des GDS.

Formation des référents biosécurité en élevages de suidés par des GDS

- Plus de 110 formations réalisées,
- Plus de 750 référents formés dont l'ensemble des référents de la Réunion,
- Profil des référents formés : plutôt indépendant et/ou plein air.

Formation du réseau des GDS à l'utilisation d'un audit biosécurité en élevages de suidés

- Des échanges ont eu lieu avec l'Ifip afin de



mettre en place une formation spécifique pour le réseau concernant l'utilisation de l'audit biosécurité en élevages de suidés. Cette formation devrait avoir lieu courant 2020.

SENSIBILISATION/INFORMATION

GDS France

- Notes internes et diffusion d'information sanitaire, réglementaire et technique au réseau des GDS,
- Participation à la rédaction de fiches d'information/sensibilisation de la DGAL.

Réseau des GDS

- Notes et diffusion d'information sanitaire, réglementaire et technique à leurs adhérents,
- Actions de sensibilisation des éleveurs.

EXPERTISE TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENTS DES GDS ET DES ÉLEVEURS

GDS France

- Participation à la rédaction de la réglementation et de la foire aux questions « Biosécurité en élevages de suidés » de la DGAL avec l'Ifip, la Sngtv et l'Arepse ;
- Participation à l'ensemble des groupes de travail nationaux en lien avec la biosécurité en filière porcine et la FPA.
- GDS France consulte son réseau afin d'améliorer l'applicabilité des mesures et faire remonter les difficultés éventuelles (application opérationnelle biosécurité en élevages).

Réseau des GDS (plusieurs GDS concernés)

- Appui technique auprès des adhérents, Interface avec les DDPP/Srals pour plusieurs GDS,
- Extension de la création de sections porcines au sein des FRGDS,
- Implication dans les Copils et comités de gestion locaux et régionaux,
- Accompagnement financier des adhérents dans le cadre de la mise aux normes pour la biosécurité en élevages de suidés.

MALADIE D'AUJESZKY ET BRUCELLOSE PORCINE

MALADIE D'AUJESZKY

Un foyer d'Aujeszky a été déclaré dans les Alpes-de-Haute-Provence fin avril 2019 puis un deuxième foyer, en lien épidémiologique avec le premier, a été découvert dans le Vaucluse. Plusieurs dizaines d'animaux étaient infectés par le virus d'Aujeszky et le dépeuplement de l'élevage a été très progressif car beaucoup d'animaux n'étaient pas assez gros pour être abattus ou l'être dans un abattoir adapté les acceptant (problème de biosécurité).

BRUCELLOSE PORCINE

Un foyer de brucellose porcine (*Brucella suis* sérovar de type 2) avait été identifié fin mai 2019 au sein d'un élevage porcin de la région d'Osmets, dans le département des Hautes-Pyrénées. Ce foyer a été

découvert suite au contrôle sérologique annuel bien que des troubles de la reproduction étaient présents depuis quelques mois.

Un autre foyer de brucellose porcine a été détecté dans un élevage multi-espèce du département du Lot (porcins, ovins et bovins) le 10 juillet 2019. Il s'agissait d'un élevage naisseur en plein air.

À l'origine, les cas d'Aujeszky et de brucellose porcine proviennent de contamination par la faune sauvage et ont mis en exergue des défauts de biosécurité. Au-delà des conséquences directes pour les élevages, ces foyers ont engendré la perte de statut indemne pour les départements concernés et des restrictions aux mouvements dans ces départements. Tout cela rappelle de façon concrète l'importance primordiale de la prévention et en particulier la mise en place de mesures de biosécurité adaptées.

COMMISSION PORCINE

La commission porcine de GDS France s'est à nouveau réunie le 15 octobre 2019. Cette commission a permis de faire un point sur la fièvre porcine africaine (FPA), la biosécurité en élevages de suidés, le réseau de surveillance des virus influenza porcin (Résavip) et un bilan des activités sanitaires porcines des GDS et de leurs attentes. Parmi les attentes, les besoins d'information sanitaire porcine et de formation des GDS, en particulier sur la partie biosécurité en élevages de suidés, sont ressortis le plus fréquemment. Ces deux sujets constituent les actions sanitaires porcines prioritaires de GDS France en complément des sujets d'actualité que sont la biosécurité et la fièvre porcine africaine.

À la suite de la commission porcine et afin de renforcer le lien technique entre GDS France et les FRGDS, des réunions d'échange régulières entre le référent national et les référents régionaux ont été mises en place fin 2019. Ces réunions visent à partager les informations des différents échelons de façon régulière et opérationnelle.





29

29

AETHINA TUMIDA

GDS France œuvre pour que la surveillance épidémiologique nationale vis-à-vis de ce DS1 (maladie classée en première catégorie sous la responsabilité de l'État), désormais implanté en Europe, soit la plus efficace possible. Un programme porté par les FRGDS peut désormais être soutenu par des financements France Agri Mer et DGAL.

GDS France a organisé sur le territoire une action de sensibilisation active basée sur une communication locale de la FRGDS sur le piégeage qui implique 200 détenteurs répartis sur la France.

En parallèle, en 2019, « GDS France/FNSEA » ont mené en co-animation six échanges autour d'une réflexion sur une autre gestion d'*Aethina tumida*. Si en

effet en cas de foyer, la stratégie de destruction et de délimitation de zone s'avère inefficace.

Une demande cosignée FNSEA/GDS France a été adressée en juillet 2019 à la DGAL pour qu'un exercice de crise soit

réalisé avec le scénario suivant : présence d'*Aethina tumida* (larves et adultes) au sein de ruches avec un cycle de reproduction avéré.



VARROA

UN OUTIL POUR LUTTER CONTRE VARROA

GDS France a assuré le lien entre les programmes FRGDS de lutte contre le varroa. Sept rencontres des référents apicoles régionaux des FRGDS se sont tenues sur 2019. Véritable outil de lutte, les bases communes de ces programmes sont consensuelles entre les FRGDS engagés en terme d'incitation :

- À la déclaration des colonies et des ruchers,
- À l'utilisation de médicaments avec AMM,
- À la surveillance individuelle des populations de varroas à des périodes clés,
- À des traitements complémentaires (bithérapie) en cas de besoin,
- À l'alternance des molécules utilisées,
- À la zootechnie en complément des traitements médicamenteux,
- Aux bonnes pratiques apicoles en particulier pour éviter l'apport de varroas exogènes.

La véritable efficacité de l'action engagée au sein de chaque région s'observe aux proportions ou nombre d'apiculteurs :

- Utilisant des médicaments avec AMM,
- Pratiquant régulièrement la surveillance des populations de varroas,
- Mettant en place des méthodes zootechniques pour endiguer l'infestation de varroas,
- Pratiquant la bithérapie,
- Pratiquant l'alternance des molécules actives pour lutter contre *Varroa*.

Huit régions sont engagées, ces programmes sont soutenus par les financements France Agri Mer et DGAL. GDS

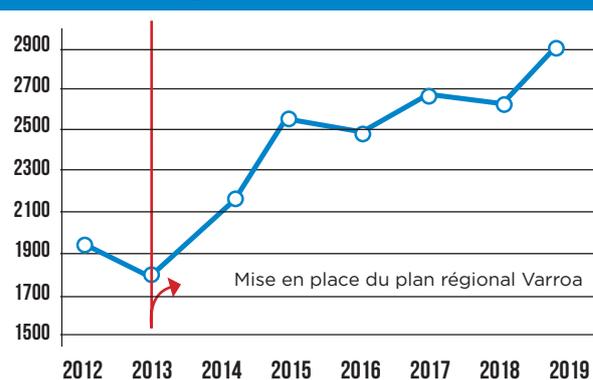
France a œuvré pour que le budget permette l'extension de ces programmes à toutes les régions : celui-ci a été augmenté de 240 000 à 280 000 € sur 2019.

ET UNE PERSPECTIVE VERS UN PROGRAMME CADRE VARROA NATIONAL

Une stratégie nationale de prévention, surveillance et lutte vis-à-vis de Varroa a été présentée en comité des experts apicole du CNOPSAV d'octobre 2019 après un gros travail de GDS France avec l'ensemble des acteurs : co-animation de six réunions des experts apicoles du CNOPSAV, co-animation avec la FNSEA de six échanges suite à une réunion commune en 2018 des commissions apicoles des deux organisations, échanges lors de deux commissions apicoles de GDS France sur 2019.

Ce « Programme Cadre Varroa National » ferait l'objet d'une reconnaissance nationale. Il décrit des pratiques varroa à mettre en œuvre à titre individuel et son adoption par l'apiculteur est basée sur le volontariat. L'adhésion des apiculteurs au FMSE serait un élément fort de ce prochain programme. Les OVS y occupent une place majeure.

Évolution du nombre d'apiculteurs déclarés en région Centre Val-de-Loire



PNES : PROGRAMME NATIONAL D'ÉRADICATION ET DE SURVEILLANCE DE DEUX MALADIES DES POISSONS SHV ET NHI.

L'arrêté ministériel PNES du 27 juin 2018 est l'outil désormais pleinement utilisé par les FRGDS pour conduire l'éradication et la surveillance de ces deux DS1 : la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse et la Septicémie Hémorragique Virale.

DU TRAVAIL

En CNOPSAV : les demandes de reconnaissance de programme sur des zones de notre territoire sont accrues : les mesures de dépistage, d'assainissement et de maîtrise des mouvements y sont imposées. C'est le cas de zones en Hauts-de-France et en Grand-Est suite au CNOPSAV de Décembre 2018.

En CROPSAV : un avis, à la demande de l'OVS, sur le programme s'appliquant sur tout ou partie de la région est donné puis, selon cet avis, le programme est transmis ou non au CNOPSAV. Cela a été le cas pour les Régions Centre Val-de-Loire et Normandie lors du CROPSAV ayant eu lieu respectivement en juin et novembre 2019.

En amont des CROPSAV, des réunions publiques se tiennent au sein des régions : après démarches, souvent individuelles auprès des détenteurs, c'est l'occasion d'obtenir l'aval de tous les acteurs : salmoniculteurs, piscicultures d'étangs, associations et fédérations



de pêche, négociants... Ces réunions se sont tenues pour les Régions Centre Val-de-Loire et Occitanie. À toutes ces étapes, GDS France est associé, travaillant avec les structures nationales concernées : DGAL, CIPA, AFPPE, DPMA, ITAVI, SNGTV.

POUR DES RÉSULTATS

Le nombre de sites ayant fait une analyse de qualification NHI SHV sur 2019 dans la démarche PNES est en forte augmentation.



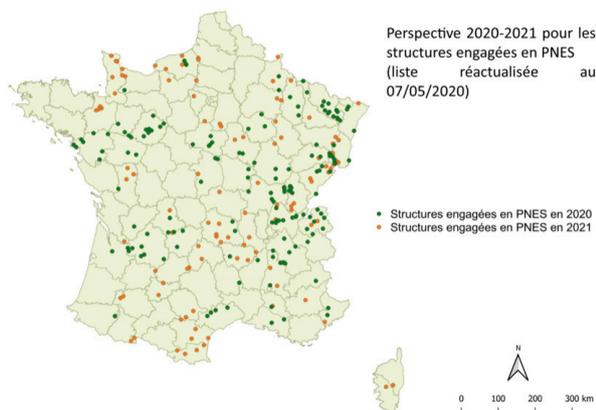
ET UNE PERSPECTIVE

LA QUALIFICATION DE LA FRANCE ENTIÈRE.

Cette dynamique de qualification, effective en 2019, se confirmera sur 2020 et 2021 avec une perspective de reconnaissance d'engagement en PNES de toute la France pour 2021 (voir figure n°2).

En parallèle, en 2019, en co-animation « GDS France/FNSEA » ont mené six échanges autour d'une réflexion sur une autre gestion d'Aethina tumida : si par malheur et en cas de foyer, la stratégie de destruction et de délimitation de zone s'avère inefficace. Une demande cosignée FNSEA/GDS France a été adressée en juillet 2019 à la DGAL pour qu'un exercice de crise soit effectif dans le cas de figure suivant : Présence d'Aethina tumida (larves et adultes) au sein de ruches avec un cycle de reproduction avéré.

Figure N°2 : Perspectives 2020-2021 pour les structures engagées en PNES.



C

LES OUTILS

L'AFSE : AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

L'un des objectifs de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (AFSE), fondée en 2014 par GDS France et FREDON France, est de faciliter la cohérence des programmes sanitaires au niveau national.

La structuration permet en effet échanges et concertation entre les familles professionnelles sur les problématiques qui peuvent se rencontrer, tant dans le cadre de programmes déjà mis en œuvre que de projets à construire. L'outil opérationnel de la section animale, le Pôle technique animal, en donne des exemples concrets depuis sa création, en 2017, avec deux grands types de missions :

- Une mission de suivi des programmes : l'AFSE est actuellement chargée de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi du cahier des charges IBR¹, ainsi que du programme varron, missions qui lui ont été confiées lorsque l'ACERSA a été dissoute, le 31 décembre 2016,
- Une mission de « bureau d'études », qui peut consister tout autant à élaborer qu'à évaluer un programme, à la demande d'un organisme professionnel, local ou national.



pour traiter l'ensemble des problématiques rencontrées. Depuis 2016, le dispositif a connu de fortes évolutions qui ont permis d'améliorer rapidement la situation.

Au-delà des aspects techniques, ce dispositif s'appuie également sur une nouvelle organisation par rapport au schéma connu dans le cadre de l'ACERSA.

Les FRGDS, reconnues OVS, sont les maîtres d'œuvre qui portent la responsabilité de la délivrance des statuts des troupeaux. Une organisation entre FRGDS et GDS a dû être trouvée, précisant notamment les rôles et responsabilités de chacun.

Aussi, l'AFSE a déployé en 2019 un nouveau dispositif d'audits, éla-

boré par un groupe de travail en 2018, en cohérence avec cette organisation. Ces audits ont été l'occasion d'accompagner les FRGDS et les GDS dans la mise en place de ce fonctionnement régional. Ils doivent avant tout être perçus comme un outil d'amélioration continue du dispositif.

SUIVI DES PROGRAMMES

Cela comprend plusieurs types d'actions :

- Soutien aux gestionnaires par l'appui technique et la formation,
- Travaux sur les évolutions à engager par rapport aux problématiques rencontrées ou en lien avec l'évolution des objectifs,
- Suivi de l'avancement du programme et de sa cohérence. Il s'appuie sur le Comité de Suivi technique qui réunit les différents acteurs du programme (pour l'IBR et le varron : GDS France, SNGTV, ADILVA, CNIEL, DGAI et DDPP).

L'AFSE est ainsi susceptible de suivre tout programme engagé à l'initiative des professionnels, en impliquant les partenaires concernés.

L'IBR

Le Pôle technique animal travaille en lien étroit avec GDS France et le réseau des référents IBR des FRGDS,

LE VARRON

Le programme engagé maintenant depuis les années 1990 a abouti à un assainissement du territoire. Cette situation favorable est stable depuis des années, la préoccupation majeure étant maintenant de ne pas réintroduire le varron sur le territoire. Aussi, le choix a été fait de maintenir la qualification de zone et de l'étendre à l'échelle nationale. Une partie des moyens à été réorientée vers la gestion et la prévention du risque de réintroduction de la maladie.

L'AFSE a ainsi été chargée par GDS France de piloter un groupe de gestionnaires avec pour mission de faire des propositions d'évolutions, afin de renforcer la gestion du risque. Ces travaux, engagés en 2019, doivent aboutir en 2020.

¹ NS DGAL/SDSPA/2018-937 en date du 20/12/2018

BUREAU D'ÉTUDES : ÉLABORATION OU ÉVALUATION DE PROGRAMMES

La seconde mission de l'AFSE est d'assurer un rôle d'expertise indépendant via un bureau d'études spécialisé en matière sanitaire et environnementale. Ouvert à tous les acteurs professionnels, il est intervenu pour GDS France sur plusieurs sujets.

Son action repose sur deux principes :

- Pour chaque étude, est constitué un groupe d'experts spécifique et un programme de travail est établi pour répondre à la demande,
- Les demandes, programmes de travail et résultats des travaux, voire rapports intermédiaires pour ce qui concerne les travaux les plus importants, sont soumis au Comité consultatif. C'est une instance technique qui réunit les différentes familles professionnelles concernées, ce qui permet des échanges aux différents stades des travaux.

Après avoir pris son essor en 2018, cette activité s'est développée en 2019 en particulier sur trois programmes :

LA GALE OVINE

L'AFSE a été chargée de formuler des recommandations pour la mise en place d'un programme national de maîtrise de la gale ovine, sur la base d'un projet d'Arrêté ministériel. Ceci, afin de pouvoir intervenir de manière efficace dans les foyers identifiés et de réduire le risque de diffusion de cette maladie très contagieuse. Les travaux menés en 2018 ont vu leur aboutissement début 2019 avec la présentation du rapport final au Comité consultatif, qui a apporté quelques propositions complémentaires. L'ensemble de ces éléments a été transmis à GDS France, qui est accompagné depuis par l'AFSE dans les réflexions maintenant engagées au sein de la Commission ovine ainsi qu'avec les partenaires.

LA PARATUBERCULOSE

C'est un nouveau dossier traité par l'AFSE. Il s'agit d'actualiser le protocole national d'assainissement en élevage, maintenant ancien, en s'appuyant sur un

protocole de surveillance renouvelé et harmonisé à l'échelle nationale. Plusieurs enjeux motivent cette demande de GDS France :

- Pouvoir proposer aux éleveurs un outil plus adapté à leurs besoins et à leurs contraintes, et ainsi répondre à leurs attentes,
- Disposer d'un outil qui puisse être déployé à large échelle en cas de besoin, notamment en cas de crise médiatique en lien avec l'hypothèse zoonotique,
- Être en mesure de formuler des propositions au niveau européen.

Ces travaux importants ont débuté en 2019 et feront l'objet d'un rapport intermédiaire en 2020. Il sera présenté à GDS France ainsi qu'aux organisations professionnelles concernées par le biais du Comité consultatif, afin de valider les orientations prises.

LA BESNOITIOSE BOVINE

La besnoitiose bovine, maladie qui s'étend sur le territoire, suscite des interrogations quant à la pertinence de demander systématiquement un contrôle sérologique dans le cadre des règlements sanitaires des rassemblements de courte durée. L'AFSE a été sollicitée pour répondre à cette question. Le groupe d'experts constitué a mené ces travaux et a rendu ses conclusions en 2019. Celles-ci, prenant en compte à la fois les caractéristiques de la maladie et la biologie de son vecteur, ont permis de montrer que le contrôle sérologique n'avait pas à être systématisé et devait être raisonné en fonction du niveau de risque du lieu du rassemblement, plus ou moins favorable au vecteur. Ces conclusions ont été présentées à la Journée nationale Besnoitiose organisée par GDS France en décembre 2019.



LES SERVICES INFORMATIQUES RENDUS AU RÉSEAU

OFFICE 365

Depuis 2014, la Fédération Nationale utilise Office 365 en ligne. C'est un outil performant et simple d'utilisation qui permet à chaque membre du réseau d'être connecté aux autres.

Chaque région possède un site Sharepoint créé en 2014, géré par un administrateur de la région. Ces sites, ainsi que le site national, ne sont accessibles qu'aux titulaires d'une adresse en **@reseaugds.com. Depuis fin 2018, l'équipe nationale, en collaboration avec un organisme de formation spécialisé sur Office, propose des sessions sur Sharepoint. Un travail important a été fourni en amont pour adapter chacune de ces formations à la fois aux spécificités de notre domaine et au niveau des différents publics. En novembre 2019, la Fédération Nationale a migré de Skype Entreprise vers Teams.

Teams est donc le support par défaut pour les réunions visio et audio dans Office 365.

QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

1221 comptes office dont 375 créés sur 2019.

424 groupes Sharepoint/Teams dont 50 groupes Sharepoint et 44 groupes Teams créés sur 2019.

1,8 To de données stockées dans les messageries

RESYTAL

RESYTAL est l'outil développé par le ministère pour gérer le système d'information de l'Alimentation : santé et protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, santé et protection des animaux. La migration du domaine animal a eu lieu durant l'été 2018 ainsi que la mise en place d'un mécanisme nommé coexistence renvoyant les différentes informations de RESYTAL vers SIGAL.

Depuis la mise en place de RESYTAL, un certain nombre de dysfonctionnements ont généré un surcroît important de travail aux différents acteurs. Cette situation s'est peu améliorée en 2019, la DGAL préférant avancer sur les nouveaux développements plu-

tôt que sur la correction des anomalies existantes. Nous continuons cependant à remonter régulièrement tous les dysfonctionnements gênants et bloquants pour les GDS et travaillons afin qu'ils puissent être corrigés.

SIGAL

Depuis la mise en place de RESYTAL, seules deux versions de SIGAL sont livrées chaque année. Depuis fin 2018, l'équipe de la Fédération Nationale et la DGAL ont mis en place une revue des tickets d'assistance toutes les deux semaines, ainsi que l'étude des différentes évolutions nécessaires dans SIGAL. Ainsi sur 2019, les versions V1.14.0 et V1.14.1 ont été livrées contenant les correctifs et évolutions suivantes :

V1.14.0 :

- Correction sur l'impossibilité de supprimer un INPAS IBR directement depuis le détail bovin d'un atelier,
- Correction de problèmes d'affichage sur DAP prophylaxie ovine-caprine,
- Prise en compte de la date de fin de la période calcul sur l'écran de synthèse IBR,
- Ouverture de la saisie des résultats en tableau pour les plans nationaux aux profils non nationaux afin de saisir plus rapidement les interventions depuis la campagne du plan de rattachement des interventions.

V1.14.1:

Remise en service des fonctionnalités de Géolocalisation des établissements et ateliers supprimées précédemment.

NOUVEAU SITE DE COMMANDES ASDA

Suite aux besoins d'évolutions remontés par les GDS concernant le site de commande des ASDA/DAP, GDS France a pris contact courant 2018 avec DATAFORMS afin qu'ils développent un nouveau site.

Ce nouveau site, GDS France/DATAFORMS, accessible à l'adresse <http://gds.dataforms.fr>, a été mis en ligne en novembre 2019, après une phase pilote ne concernant que quelques GDS.

Tous les GDS ont reçu un email avec leurs identifiants de connexion (login + mot de passe initial) pour le nouveau site.

L'ancien module « Boutique » du site intranet des GDS a été désactivé.

FMGDS

Le FMGDS est une association de loi 1901 qui a pour mission de gérer un fond national de mutualisation constitué depuis 2010. À ce titre, il intervient :

- Via des programmes nationaux, alimentés par une partie du fond géré nationalement et versés aux GDS en fonction de leur demande validée en Conseil d'Administration
- Via un droit de tirage constitué d'une partie du fond géré localement par les GDS et utilisable pour des actions locales, dès lors qu'elles sont dans l'objet fixé par les statuts du FMGDS et validées par les instances du FMGDS.
- 15/12/2010 : Adoption des statuts et création du FMS
- 01/01/2012 : Déploiement opérationnel du FMS qui procède à ses tères indemnités
- 19/12/2014 : Le FMS devient FMGDS avec une modification de l'objet suite à la création du FMSE
- 02/09/2015 : Ouverture d'un droit de tirage à partir des réserves départementales FMGDS, permettant de maintenir la réserve départementale de chaque GDS à 0,80 € par équivalent bovin.
- 13/04/2017 : Ouverture d'un nouveau droit de tirage à partir des réserves départementales FMGDS, permettant de maintenir la réserve départementale de chaque GDS à 0,65 € par équivalent bovin.
- 12/04/2018 : Décision de la remontée financière d'une partie des réserves départementales FMGDS vers la réserve nationale FMGDS à hauteur de 10 centimes par équivalent bovin, permettant de maintenir la réserve départementale FMGDS de chaque GDS à 55 centimes par équivalent bovin.
- 03/07/2019 : Remontée d'un montant correspondant à 0,55 € par équivalent bovin depuis les comptes bancaires FMGDS départementaux vers la réserve nationale FMGDS.
- 17/09/2019 : Le montant à remonter depuis les comptes bancaires FMGDS départementaux vers la réserve nationale FMGDS a été rectifié puisqu'une première remontée d'environ 0,10 € avait eu lieu à partir de 2015.
- 17/06/2020 : Certification des comptes du FMGDS par le commissaire aux comptes.

Programmes nationaux

Actuellement le FMGDS intervient sur 2 programmes nationaux :

- Indemnisation des élevages touchés par la Besnoitiose depuis 2017

Depuis sa mise en place en 2017, le nombre de bovins positifs éliminés ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre avec un montant total d'indemnisation de 170 216 euros depuis 3 ans.

En 2019 les 1040 bovins positifs étaient issus de 73 exploitations réparties dans 19 départements.

- Participation à la lutte contre *Wohlfahrtia magnifica* depuis 2018 pour les ovins et depuis 2019 pour les bovins.

À la mise en place de ce programme en 2018, 3 départe-

ments étaient concernés et en 2019 le programme s'est étendu à 11 départements.

En 2019 plus de 163 éleveurs à majorité ovins sont totalement éligibles à cette aide pour un montant total d'indemnisation de 117 295 euros.

Le droit de tirage

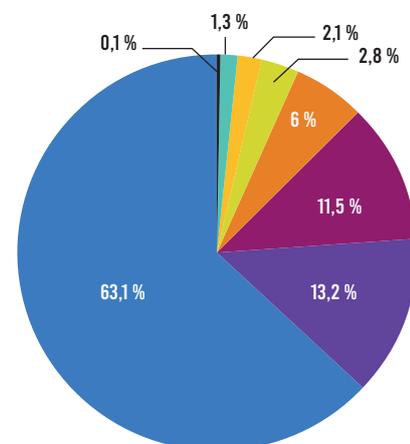
En 2019, 18 GDS ont utilisé tout ou partie de leur droit de tirage pour la mise en place d'actions collectives dans leur département. Ces actions ont concerné très majoritairement la mise en place du plan de lutte contre la BVD, soit 83 % des droits de tirage.

Lors du CA du FMGDS du 03 juillet 2019 il a été validé que les droits de tirage non encore validés en bureau doivent être déposés sur un fond dédié appartenant au GDS. Ces droits de tirage pourront être utilisés par les GDS conformément aux statuts du FMGDS dont ils sont adhérents sans validation préalable par le bureau.

Après la réorientation professionnelle d'Isabelle TOURETTE, Floriane BOUCHER a pris le relais fin 2019 sur plusieurs thématiques : Biosécurité, Tuberculose, Médecine alternatives, section équine et la gestion technique du FMGDS



Le FMGDS : 973 136 € alloués en 2019 dont 740 847 € via les droits de tirage



FMSE : UNE SECTION RUMINANT ACTIVE

Le fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE) a été créé en 2012 et intervient pour les risques liés :

- Aux maladies animales et aux organismes nuisibles aux végétaux réglementés, classés dangers sanitaires de catégorie I et II,
- Aux incidents environnementaux : fuite de produit polluant ayant pour origine un accident industriel, un accident routier, un incendie.

Il est composé d'une section commune et de plusieurs sections spécialisées dont la section Ruminants au sein de laquelle les GDS sont fortement impliqués. Les GDS assurent en effet la collecte de la cotisation à la section, auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents à leur GDS. Ils assurent également l'instruction des dossiers éligibles à une indemnisation.

En 2019 différents programmes ont été déployés :

- Les programmes tuberculose, brucellose, leucose et FCO qui indemnisent les coûts d'immobilisation des animaux,

- Le programme fièvre charbonneuse qui indemnise les coûts d'immobilisation des animaux et les pertes animales,
- Le programme botulisme qui indemnise les pertes animales;

Pour l'ensemble de ces programmes, la section Ruminants a mobilisé en 2019 près de 3 millions d'euros d'indemnisation pour indemniser près de 2000 éleveurs.

Les délais pour la validation par l'État des différents programmes d'indemnisation proposés par la section étant assez conséquents, les programmes sont lancés avec un retard moyen de 2 ans. En effet en 2019, les programmes concernaient pour la plupart la campagne 2017/2018. Ces délais sont difficilement compréhensibles par les éleveurs touchés. Les Présidents de GDS France et du FMSE ont vainement tenté d'agir auprès du Ministère, pour accélérer le processus décisionnel. Espérons que l'année 2020 soit plus fructueuse.



LA FORMATION : UN ENJEU STRATÉGIQUE

L'ACTION SANITAIRE :

Ce sont des thèmes techniques pour permettre aux personnes en charge de ces dossiers de faire l'acquisition et/ou la mise à jour de leurs compétences. Cela concerne des sujets tels que : l'IBR qui a vu ses actions de suivi de programme évoluer, la BVD qui fait désormais l'objet de réglementation via la mise en application du plan national par arrêté ministériel, le varron qui va nécessiter la reprise d'une surveillance événementielle.

Le grand enjeu de la biosécurité est également traité avec sa mise en œuvre en production porcine pour prévenir l'arrivée de la F.P.A.(*). Cette thématique a fait l'objet d'une triple action :

- L'adaptation du module construit par les GDS et les Organisations de Producteurs des Hauts de France au plan national,
- La formation de formateurs issus des GDS et Chambres d'Agriculture dans les régions,
- Le développement d'un module plein air avec l'IFIP. 2020 et 2021 verront l'arrivée de nouvelles sessions pour les autres espèces.

FORMER LES DÉCIDEURS DES GDS :

Trois cycles de formation destinés aux administrateurs ont été mis en place :

- Pour les administrateurs de GDS, nouveaux arrivés dans leur conseil d'administration ou avec un peu d'expérience, ce cycle de deux voire trois jours s'appuie sur les fondamentaux des missions et raisons d'être des GDS, l'organisation et les fonctions des différents maillons du réseau, la rencontre avec la DGAI. La dernière session a été complétée par deux interventions nouvelles : l'une sur les enjeux du Bien Être animal avec le forum Hommes et Animaux, et l'autre sur le poids européen en matière sanitaire.

- Pour les responsables de GDS et FRGDS, le cycle dit « des Présidents » a vocation à conforter les actuels et futurs leaders à leur rôle de décideur, d'animateur de leur conseil, de représentant de leurs adhérents, de porteur de démarche auprès de leur environnement politique ou professionnel. Monté avec l'IFOCAP, ce cycle de sept jours s'étale sur une saison hivernale (bien que les perturbations sociales et sanitaires aient bouleversé le calendrier). Une première session de dix élus constitue la première promotion.
- Pour les administrateurs nationaux, un cycle de perfectionnement a été mis sur pied. Il intègre une approche large des enjeux internationaux, la confrontation des idées, l'apport par des intervenants extérieurs dans des domaines larges.

Pour les équipes opérationnelles, le catalogue s'est enrichi en s'appuyant également sur des sessions adaptées aux différentes missions :

- Le management transversal,
- Le management de projets,
- L'usage d'Office 365 avec trois niveaux différents : utilisateur du site SharePoint, de Teams, et gestionnaire de site interne,
- La formation de formateurs avec des niveaux différents et l'accès à de nouveaux outils,
- La gestion des incivilités et des conflits,
- L'accueil des nouveaux salariés basé sur des échanges inter GDS.

L'objectif de l'action nationale est de mutualiser ce qui peut l'être et de compléter une offre déjà très conséquente développée par les GDS qui sont engagés très fortement dans la formation à destination des éleveurs et des techniciens.



Cycle des Présidents : allier effort de connaissance et convivialité.

Michel, l'action sanitaire ensemble... *Passionnement!*

Michel est avant tout un cantalou tendance « castanhaïre », de cette Châtaigneraie aux confins de l'Auvergne et de l'Occitanie, où chacun sait que l'action agricole ne peut être que performante et collective, tant les fermes sont petites, les pentes fortes et le climat rude ! Éleveur de bovins laitiers engagé et passionné. Il croit en l'importance de l'action commune pour assurer la pérennité, le développement et l'avenir de sa profession. À la tête de l'exploitation familiale dès 1989 et avec une trentaine de vaches laitières, il a très tôt identifié l'importance de la santé de son troupeau. Importance pour ses animaux, l'efficacité de son activité et surtout pour assurer la qualité de ses produits.

Engagement et conviction sont ainsi les valeurs qui ont toujours animé ses choix. Syndicaliste, il décide d'intégrer le Groupement de Défense Sanitaire du Cantal...en pleine crise de l'ESB. Alors qu'il fallait annoncer les éradications et accompagner les éleveurs à supporter le choc psychologique et professionnel, son implication et son action dans les différents dossiers lui ont valu la reconnaissance de ses pairs. Il est porté à la présidence du plus de dix-sept ans. Parce que la vision commune, les efforts à l'échelle départementale, au niveau régional, national et européen. Faisant d'une mise en commun fort de l'investissement tournaient, Michel a été président de la FRGDS Auvergne et est depuis 2011, ce qui le porte aussi à



Régularité et ténacité, lui crises et difficultés propres collective avec déterminisme peu de place à un caractère tempérament qui ne saurait transparence et d'honnêteté bureaux, couloirs et insnotre fédération. En tant seulement contribué à sura su aussi analyser leurs d'évolutions de la vision de société et de transformamune face à l'action sanid'une part et globale

Convaincu que toutes les par les éleveurs, ingénieurs, experts dans leur domaine pour une action sanitaire collective, sont pertinentes utiles et indispensables. Il aime passionnement travailler avec tous ceux qu'ils croisent à la fois sur des bases techniques solides, avec une vision politique aiguisée et un cœur gros comme ça ! Michel avait une ambition, celle de participer à protéger sa profession, ses consommateurs et ses animaux. Son action, son mandat ont été rythmés par cette ambition. À l'heure où l'échiquier du sanitaire est en pleine réorganisation et où la santé animale voire santé globale est devenue un sujet d'ordre public, objectivité et...

Indépendance qui n'a rien à voir avec l'isolement sont des atouts que Michel nous laisse en partage pour faire face aux perspectives à venir. Après dix-sept ans au service de la santé animale au niveau national, c'est avec émotion que la présidence de Michel à la tête de GDS France touche à sa fin ce 10 septembre 2020. À travers, ces quelques lignes, nous avons souhaité vous présenter l'ampleur de l'investissement de Michel tout au long de son mandat, mais aussi et surtout, lui dire tout simplement : merci, pour tout, ton temps, ton écoute, ton partage et ta ferveur.

ont permis d'aborder les à l'action sanitaire colition laissant parfois un tère direct et fleuri. Son souffrir d'un manque de té, raisonne encore dans tances de décisions de que responsable il a non monter les crises mais il conséquences en termes l'éleveur au sein de notre tion de la pensée comitaire collective animale d'autre part.

heures de travail passées vétérinaires, chercheurs, à travailler, ensemble

Merci Michel !



remercient leurs partenaires



www.groupagric.com

NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR



COOPÉRATIVE FROMAGÈRE
LAGUIOLE - AUBRAC - FRANCE





L'action sanitaire ensemble

GDS

France

